

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 5.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 30 JANVIER 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Les deux grandes questions du jour, par L.-O. David.—L'avenir du Canada, par A. Gélinas.—La France et le Canada à l'Exposition universelle, par Faucher de Saint-Maurice.—Paul Tahourenché, grand-chef des Hurons, par Ahatsitari (suite).—Histoire de l'île-aux-Coudres, par l'abbé Alexis Mailloux (suite).—La bande rouge, par F. du Boisgobey (suite).—Revue de la semaine, par A. G.—Poésie : Le premier enfant, par Raoul Bonny.—Chronique américaine, par Anthony Ralph.—Choses et autres.—Mélanges.—Les échecs.—Le jeu de dames.

GRAVURES : Montréal : Promenade en voiture d'hiver dans le parc de la montagne; Le maître peintre; L'éruption du Vésuve; L'expédition anglaise dans l'Afghanistan; Misère!

LES DEUX GRANDES QUESTIONS DU JOUR

Nous disions, il y a quelques semaines, que la question de nos relations commerciales avec les autres pays devait marcher de front avec celle de la protection.

Les délibérations de la Chambre de Commerce du Canada qui siège en ce moment à Ottawa, prouvent que les hommes d'affaires comprennent qu'on ne peut donner à nos manufacturiers les moyens d'augmenter le chiffre de leurs produits, sans leur procurer en même temps les avantages d'un marché plus étendu.

M. Rivard a publié, il y a quelque temps, des correspondances du plus grand intérêt pour attirer l'attention du public et du gouvernement sur la nécessité de faire disparaître les entraves funestes qui s'opposent à l'entrée de nos produits sur les marchés européens. Un correspondant du *Herald* qui signe "A Canadian," est venu, la semaine dernière, corroborer les assertions de M. Rivard, par des considérations et des chiffres qui ont dû affliger tous ceux qui ont à cœur la prospérité de notre pays.

Après avoir dit que nous possédons tous les éléments naturels de richesse et de prospérité, et tout ce qu'il faut pour produire à aussi bon marché que les autres

pays, il se demande comment il se fait que nous ne profitons pas plus de ces avantages. Il jette les yeux sur l'Amérique et l'Europe, et constate que partout nos produits agricoles ou industriels rencontrent des barrières infranchissables, partout nous sommes exclus, chassés des marchés où les autres nations entrent si facilement.

Prenant le tarif français pour exemple, il publie une liste d'une quarantaine de nos meilleurs produits qui sont complètement prohibés ou frappés de droits si élevés, que leur exportation en France est absolument impossible. Il raconte ce qui est arrivé, durant l'exposition de Paris, à plusieurs industriels canadiens dont les produits avaient été fort remarqués. Ayant reçu des commandes, ils se sont aperçus, lorsqu'ils ont voulu faire venir les marchandises demandées, qu'elles ne pouvaient franchir la douane.

Et, quand ils se sont adressés aux autorités pour avoir des explications, on leur a répondu que le Canada n'ayant pas été compris dans les traités de commerce faits par l'Angleterre avec la France, nos produits ne peuvent jouir des avantages stipulés pour ceux de la métropole et de quelques-unes de ses colonies.

Il est étrange que cet état de choses, si humiliant et si désastreux pour le Canada, n'ait pas été révélé et dénoncé auparavant, de manière à attirer l'attention du peuple canadien, et il est heureux que l'Exposition de Paris soit venue nous ouvrir les yeux sur le mal dont nous avons souffert jusqu'à présent sans nous en rendre compte.

Le correspondant du *Herald* a raison d'espérer que tous les hommes de bonne volonté vont s'unir pour aider le gouvernement à nous faire sortir à tout prix de cette situation anormale, à briser les chaînes qui nous tiennent dans un esclavage si honteux et si funeste à notre avenir. Au milieu de la détresse générale qui abat tous les esprits et couvre notre pays de ruines lamentables, il ne devra y avoir qu'une voix pour acclamer ceux qui auront le courage et le patriotisme de sonder le mal qui nous tue, et y d'appliquer le remède.

L.-O. DAVID.

P. S. Le *Nouveau-Monde* a publié, sur cette importante question, des articles remarquables que nous avons l'intention de reproduire.

L'AVENIR DU CANADA

M. Thomas White faisait, il y a quelques jours, dans le cours d'un entretien qu'il donnait à un auditoire anglais, certaines remarques intéressantes à propos du mouvement des populations en Canada.

Nous traversons une phase de transition et de transformation comme peuple. Quel sera le caractère de la Puissance dans dix ans ou dans cinquante ans? Quel sera l'élément dominant dans cette agglomération de races diverses?

M. White a exprimé, sur ce sujet d'un intérêt si vital, des idées frappantes et d'une haute portée. Il a aussi donné des chiffres et cité des faits nombreux. Il est entré dans des détails curieux à connaître.

Parlant du Bas-Canada, il a fait des considérations sur le mouvement des races dans notre province depuis le siècle dernier.

Avant la cession de ce pays à l'Angle-

terre, notre population était exclusivement française. Elle s'était formée, naturellement, par la seule émigration de France. Depuis lors, cette émigration a complètement cessé. La population de race française ne s'est multipliée que par l'accroissement naturel, et le Bas-Canada s'est même dépeuplé considérablement pour envoyer des émigrants aux États-Unis et dans le Nord-Ouest.

Après la cession, des éléments nouveaux ce sont introduits dans notre pays. Une émigration considérable (presque un envahissement) d'Angleterre, s'est faite. Les Anglais sont venus s'établir partout. Ils ont repeuplé l'Acadie, après en avoir déporté les habitants; ils se sont solidement établis ici, et ils ont fondé le Haut-Canada, qui est devenu leur province par excellence depuis la division de l'ancienne Nouvelle-France.

L'accroissement du peuple d'Ontario, ou Haut-Canada, est presque aussi merveilleux que celui du peuple canadien-français du Bas-Canada. Seulement, il s'est fait d'une façon différente. C'est par une émigration constante et nombreuse que nos compatriotes d'origine anglaise ont fait de ce qui était un désert il y a cent ans, une province prospère et florissante de près de deux millions d'âmes.

Dans la province de Québec, ainsi que nous venons de le dire, l'augmentation de la population française est due à d'autres causes. La multiplication de notre race qui, dans l'espace d'un siècle, est passée du chiffre de soixante mille au chiffre de deux millions, porte un caractère providentiel et patriarcal. On l'a souvent répété. Le développement du peuple acadien a le même caractère.

Présentement, la confédération canadienne, peuplée par des descendants de Français, par des Anglais, par des Irlandais, se décompose assez régulièrement. Les nationalités diverses qui se sont portées vers la *Nouvelle-France* d'autrefois, ont pratiqué, intentionnellement ou non, le système des agglomérations. Elles semblent avoir voulu s'isoler les unes des autres et se tenir par groupes.

Pour plusieurs raisons, dont les principales sont la différence de mœurs, de coutumes et de sympathies, les Anglais ont préféré rester ensemble et les Français aussi. Dans la province de Québec, les émigrants anglais se sont établis dans les grandes villes, où l'agglomération est plus praticable, et dans les *Cantons de l'Est*, où ils se groupaient.

Un bon nombre ont fini par trouver qu'ils n'étaient pas assez *chez eux*. Depuis la création de la province d'Ontario, ils ont senti que l'atmosphère du Haut-Canada était plus naturel pour eux, et plusieurs ont abandonné le Bas-Canada. On a constaté que dans l'espace des dernières trente années, la population anglaise du Bas-Canada avait diminué dans la proportion d'un quart à un sixième.

Du Haut-Canada, nos compatriotes anglais ont émigré à Manitoba, qu'ils ont transformé, en moins de dix ans, en province anglaise, de province française qu'elle était. Présentement, l'élément français, à Manitoba, ne forme plus qu'un quart de la population, et l'émigration ontarienne continue d'arriver à flots. C'est une province perdue pour les Canadiens-français. Nos compatriotes français se

trouvent, au Nord-Ouest, à peu près dans la même position, au point de vue du nombre, que les Acadiens au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse et à l'Île du Prince-Edouard.

A. GÉLINAS.

LA FRANCE ET LE CANADA

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

L'année qui vient de s'écouler a vu se resserrer les liens qui nous rattachaient à la France; l'Exposition universelle de Paris a été pour notre ancienne métropole l'occasion de nous prouver combien nous lui étions chers, et pour nous, celle de lui montrer combien il nous était impossible de l'oublier. Les récompenses et les distinctions honorifiques qui viennent d'être accordées par la France au Canada, et particulièrement au Canada français, en sont la preuve, et nous ne saurions nous montrer trop fiers de ces marques de souvenir.

C'est surtout l'exposition scolaire de la Province de Québec qui a été l'objet des sollicitudes de Son Excellence M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique. Prévoyant toute l'importance d'une pareille entreprise, notre honorable surintendant de l'éducation, M. Ouimet, avait déjà proposé au gouvernement de faire une exposition scolaire préliminaire, soit à Québec, soit à Montréal, et d'inviter les États-Unis, l'île du Prince-Edouard, le Nouveau Brunswick et la Nouvelle-Ecosse à venir y prendre part. L'excellent rapport de M. Ouimet, pour l'année scolaire 1875-76, se terminait par ces conclusions :

Il est certain que, dorénavant, la partie scolaire des expositions internationales sera le critérium, la pierre de touche de l'état social et de l'activité industrielle de chaque peuple, et, par conséquent, prendre part à ces expositions devient un devoir national pour tous les pays qui peuvent le faire dignement. L'abstention sera regardée comme l'aveu implicite d'une certaine infériorité. Tout peuple qui voudra compter pour quelque chose dans le monde devra nécessairement y participer.

Aussi, j'espère qu'à l'exposition universelle de Paris, en 1878, la province de Québec sera bien représentée. Ce serait pour nous un honneur et un avantage : un honneur, car on ne verrait pas sans admiration les progrès réalisés par une poignée de Français catholiques sur une terre anglaise et protestante, et cela, sous l'égide, avec l'encouragement de leur nouvelle mère-patrie; un avantage, car l'émigration ne manquerait pas de se diriger vers nos rivages, si le Canada était plus connu en Europe. Et quoi de plus propre à nous faire connaître avantageusement qu'une exposition complète de notre organisation scolaire? La France serait surprise sans doute de voir l'école française si florissante sur les bords du Saint-Laurent, et cette vue lui dirait plus au cœur que toutes nos brochures et nos agents d'émigration.

Mais, dira-t-on, pouvons-nous faire une exposition scolaire vraiment brillante?

Pour répondre à cette question, je propose que l'on fasse une exposition préliminaire en 1877, à Québec ou à Montréal. Cela ne coûterait pas cher, et, en y invitant les États-Unis et toutes les provinces de la Confédération, nous serions sûrs de provoquer des appréciations qui nous permettraient de dire au juste si nous pouvons nous risquer à Paris. J'ajouterai que, si la législature vote cette année un crédit pour la formation d'un dépôt et d'un musée, les préparatifs d'une exposition préliminaire en seraient simplifiés d'autant.

Cet éloquent appel ne pouvait pas demeurer sans écho. Le gouvernement de Québec se rendit aux instances de l'honorable surintendant. Une exposition locale eut lieu à Québec six mois avant celle de Paris. Ce premier effort fut jugé assez

satisfaisant, et le ministre de l'Instruction publique décida que nos écoles prendraient part à l'Exposition universelle.

Le temps pressait. Il s'agissait, comme le disait M. Ouimet, "de faire juger tout un ensemble de travaux, au lieu d'un travail en particulier." Une circulaire fut envoyée par le surintendant aux collèges et aux différentes écoles de la province de Québec. Mise à la poste le 10 décembre 1877, cette lettre demandait que la remise des cahiers à exposer se fit au ministère le ou avant le 15 février 1878, et, chose à peine croyable, ces deux mois, grâce aux moyens d'organisation que fournissait le Dépôt de Livres, suffirent pour préparer, mettre en ordre et expédier cette exposition scolaire, qui a mérité à notre pays un diplôme de première classe pour notre enseignement primaire et un diplôme de même valeur pour notre enseignement secondaire, deux distinctions équivalant à deux médailles d'or données à un exposant particulier.

Il est vrai que chacun avait compris l'importance de l'appel du surintendant, et que la plupart de nos institutions s'étaient empressées de se mettre à la disposition du ministère de l'Instruction publique. Nous disons la plupart; car, quelques-unes de nos grandes maisons d'éducation s'abstinrent, dans la crainte de ne pas avoir assez de temps pour se préparer convenablement, et cette abstention explique pourquoi nos écoles primaires ont seules fait une exposition complète.

Durant deux mois, ce fut à qui s'empresserait de faire parvenir ce qu'il croyait pouvoir mieux renseigner la France sur l'état des écoles primaires et secondaires de son ancienne colonie. Chaque courrier apportait au ministère un surcroît de besogne; chacun y mettait du sien, et une commission composée de l'hon. M. Ouimet, de l'abbé Nantel et de M. Archambault, directeur de l'école polytechnique de Montréal, fut bientôt à même de faire imprimer le "catalogue de l'Exposition scolaire de la province de Québec."

Des confins du Nouveau-Brunswick jusqu'aux limites de la province d'Ontario, c'est-à-dire depuis le fond de la baie des Chaleurs jusqu'aux bords de l'Ottawa, on s'empressait de prendre part à cette grande fête que Paris offrait à la civilisation et à la paix. Parmi ceux qui avaient répondu à la demande du surintendant, se trouvaient trois séminaires, douze collèges, vingt académies, soixante-neuf écoles, vingt-deux couvents, les institutions catholiques des sourds-muets, des sourdes-muettes et des aveugles, les écoles de dessin sous le contrôle du Conseil des arts et des manufactures, les écoles normales, les écoles sous le contrôle des commissaires catholiques de Montréal, et l'école polytechnique (1). Notre exposi-

tion pédagogique française comprenait soixante livres en usage dans les écoles de la province de Québec, la plupart signés par des auteurs canadiens-français. L'exposition pédagogique anglaise renfermait cinquante-huit volumes. Autour de cette collection se trouvaient soixante-quinze modèles de traités d'écriture, de traités divers et spéciaux, des cartes, des livres pour les secrétaires-trésoriers, etc., etc. L'école normale McGill exposait, à part les livres en usage parmi ses élèves, collection composée de trente-huit ouvrages, et enfin, on avait eu l'heureuse idée de joindre à ces envois une bibliothèque de littérature canadienne, comprenant deux cent, soixante-neuf ouvrages, dont cinquante-sept signés par des auteurs anglais, et deux cent douze par des auteurs canadiens-français.

En faisant cette exposition, nous n'avions d'autre objet que de montrer à la France combien nous nous souvenons d'elle, et combien nous travaillons chaque jour, dans l'humble mesure de nos forces, à garder aussi intactes que possible la langue et les traditions qu'elle nous a léguées. Nous ne pouvions espérer que faire constater au jury international notre vitalité française; rien de plus, et l'espoir des honneurs était bien loin de nous.

Il en devait être autrement. Déjà un journal publié à Paris dans les intérêts de l'Instruction publique, *l'Education*, venait d'attirer l'attention des spécialistes sur l'exposition canadienne. Il assurait que l'Angleterre avait fourni une bien triste exposition pédagogique, tandis que dans cette occasion le Canada "avait donné un exemple honorable à sa métropole." Étudiée minutieusement par des connaisseurs, et honorée de leurs éloges, il ne faut plus s'étonner si notre exposition scolaire a été bien jugée et si nombre de nos hommes de lettres, de nos savants et de nos spécialistes qui avaient contribué à l'exposition scolaire canadienne, ont été particulièrement signalés à la bienveillance du gouvernement français.

Un de ceux qui ont rendu les plus grands services à la commission canadienne, M. Archambault, principal de l'école polytechnique de Montréal, tout en récapitulant les succès que nous venons de remporter à Paris, disait, entr'autres choses agréables pour la race canadienne-française :

Il a été décidé que le gouvernement et les collaborateurs recevraient des diplômes équivalant absolument aux médailles. Un diplôme de première classe a été décerné à l'hon. M. Chauveau, pour son livre admirable : *De l'Instruction Publique au Canada*. La superbe collection de livres d'enseignement, d'ouvrages de littérature nationale et d'histoire du Canada, exposée par le département de l'Instruction publique, a remporté une médaille d'or. Nous avons eu l'avantage d'avoir dans notre exposition scolaire les travaux de diverses institutions qui répandent l'Instruction dans notre province : (collèges classiques, collèges commerciaux et industriels, écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne, couvents des Religieuses, académies et écoles dirigées par les laïques, écoles spéciales des aveugles, des sourds-muets, des arts et manufactures, l'école Polytechnique de Montréal, etc.) :

(No. 5), Saint-Denis de Kamouraska, Saint-Paschal, Saint-Constant, Laprairie (No. 7), Laprairie (No. 8), L'Assomption, L'Épiphanie, Saint-Paul l'Hermite, Saint-Roch de l'Échigan, Sainte-Julienne, Bristol, Clarendon, Saint-Janvier, Saint-Sauveur de Terrebonne, Saint-Hypolite, Sainte-Thérèse, Sainte-Julie de Mégantic, Sainte-Pétronille, Saint-Joseph des Deux-Montagnes (No. 2), Newport, Charlesbourg, Vaudeuil.

La salle d'asile de Saint-Vincent de Paul de Montréal.

COUVENTS.—Coteau, Longue-Pointe, Saint-Louis, Saint-Vincent de Paul de l'Île-Jésus, Saint-Paul de Joliette, de la Charité de Québec, des sœurs de la Charité de Carleton, des sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Châteaurocher, Saint-Sylvestre de Lotbinière, Notre-Dame des Laurentides, Lotbinière, Champlain, Chicoutimi, Fraserville, Sœurs de Sainte-Croix, Notre-Dame des Anges, de Saint-Laurent; externat de Montréal, Saint-Martin de Laval, Saint-Liguori de Montcalm, Sainte-Rose de Laval, Jésus-Marie de Sillery, Jésus-Marie de Lévis.

INSTITUTIONS CATHOLIQUES.—Sourds-muets de Mile-End, sourdes-muettes de Montréal, jeunes aveugles de Montréal.

Écoles de dessin sous le contrôle de la Chambre des arts et manufactures.

École normale Jacques-Cartier de Montréal.

Écoles sous le contrôle des commissaires catholiques de la cité de Montréal.

École Polytechnique de Montréal.

tout y était représenté, et formait un tout assez complet. L'Institut des Frères de la Doctrine Chrétienne a reçu un rappel du diplôme qu'il avait déjà obtenu en 1867, avec mention de "progrès" pour l'excellente instruction qu'il donne en France, en Belgique, et j'ai eu l'honneur de faire ajouter, au Canada. L'école Polytechnique, fondée par l'hon. M. Ouimet, a eu l'honneur de remporter une médaille d'argent. M. Montpetit, pour sa série de livres de lecture, ainsi que M. LaRoche, pour son nécessaire scolaire, ont remporté chacun une médaille d'argent. Une médaille de bronze enfin a été décernée à chacune des institutions suivantes : l'École des Aveugles de Nazareth, l'École des Sourdes-Muettes, l'École des Sourds-Muets, et les Écoles de dessin sous le contrôle de la Chambre des Arts et Manufactures.

A ces récompenses entièrement du ressort du jury international de l'Exposition, le gouvernement français a voulu ajouter des distinctions honorifiques de la plus haute valeur. Le docteur Meilleur, ancien surintendant de l'Instruction publique (1), les honorables MM. Chauveau et Ouimet, anciens ministres, et MM. Crooks, Ryerson et Hodgins, de la province d'Ontario, furent nommés officiers de l'Instruction publique; MM. U. E. Archambault, de l'école Polytechnique de Montréal, et le docteur May, d'Ontario, furent créés officiers d'Académie.

La première de ces distinctions—officier de l'Instruction publique—consiste à porter des palmes d'or retenues par un ruban violet, surmonté d'une rosette de même couleur : après le titre de membre ou de correspondant de l'Institut, c'est la plus haute dignité littéraire et scientifique que puisse décerner la France. Enviées par les savants et les lettrés de tous les pays, ces palmes ne sont accordées que rarement et à bon escient. Le titre d'officier d'Académie est tout aussi honorable, quoique moins élevé; il n'est donné qu'à des personnes qui occupent le premier rang dans les sciences, les arts, les lettres, et il confère le droit de porter les palmes d'argent retenues par un ruban violet.

Ces hautes récompenses étaient décernées autant pour rendre hommage au mérite des expositions scolaires de Québec et Ontario, que pour honorer la persévérance, le tact et les connaissances de ceux qui leur avaient consacré leurs veilles, et qui ont fait de l'Instruction publique au Canada le but de leurs études et de leur vie.

La France ne devait pas borner à ces distinctions académiques sa munificence envers ses anciens colons. Elle désirait aussi reconnaître les efforts de ceux qui venaient de contribuer au succès de l'exposition canadienne à Paris. Un décret inséré dans l'*Officiel* nommait son promoteur, le sénateur et ministre d'agriculture, l'honorable M. Pantaléon Pelletier, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur. M. Keefe, président de la Commission canadienne, était créé officier, et MM. Gustave Drolet, May et Selwyn, membres du jury international, chevaliers du même ordre, ainsi que M. Chanteloup, de Montréal, exposant et négociant aussi intelligent que distingué.

Reconnue comme étant une des décorations les plus difficiles à obtenir, chacun sait le rôle que la Légion d'honneur a joué dans le monde depuis sa création par Napoléon Ier, au camp de Boulogne. Quel est celui d'entre nous qui ne se rappelle avoir lu cette belle description de M. Thiers :

Napoléon, nous dit-il, voulut distribuer lui-même à l'armée les croix qui devaient être données en échange des armes d'honneur supprimées, et célébrer cette cérémonie le jour anniversaire de sa naissance, au bord même de l'Océan, en face des escadres anglaises.

Il fit choisir un emplacement situé à la droite de Boulogne, le long de la mer, non loin de la colonne qu'on a depuis érigée en ces lieux...

Le 16 août, le lendemain de la Saint-Napoléon, les troupes se rendirent sur le lieu de la fête, à travers les flots d'une immense population accourue de toutes les provinces voisines pour assister à ce spectacle. Cent mille hommes, presque tous vétérans de la République, les yeux fixés sur Napoléon, attendaient le prix de leurs exploits. Les soldats et officiers qui devaient recevoir des croix étaient sortis des rangs, et s'étaient avancés jusqu'au pied du trône impérial. Napoléon, debout, leur lut la formule si belle du serment de la Légion d'honneur,

(1) Les palmes d'officier de l'Instruction publique furent présentées au vénérable docteur Meilleur la veille de sa mort.

puis, tous ensemble, au bruit des fanfares et de l'artillerie, répondirent : "Nous le jurons!" Ils vinrent ensuite, pendant plusieurs heures, recevoir les uns après les autres cette croix qui allait remplacer la noblesse du sang. D'anciens gentilshommes montaient avec de simples paysans les marches de ce trône, également ravis d'obtenir les distinctions décernées à la bravoure, et tous se promettant de verser leur sang pour assurer à leur patrie et à l'homme qui la gouvernait, l'empire incontesté du monde.

L'ordre de la Légion d'honneur se compose de grands-croix, de grands officiers, de commandeurs, d'officiers et de chevaliers. Les grands-croix sont assimilés au rang de général de division, les grands officiers à celui de général de brigade, les commandeurs à celui de colonel, les officiers à celui de chef de bataillon, et les chevaliers à celui de capitaine. Pour les militaires, elle donne droit à une allocation annuelle incessible et insaisissable qui varie selon le grade, "250 francs pour les chevaliers, 500 francs pour les officiers, 1000 francs pour les commandeurs, 2,000 francs pour les grands-officiers et 3,000 francs pour les grands-croix." Cette allocation ne s'applique pas au civil. En France, on porte les armes aux chevaliers et aux officiers; on les présente aux commandeurs, etc.; tous ont droit aux honneurs funèbres militaires de leurs grades (1).

A ces distinctions accordées à nos compatriotes dans l'ordre de la Légion d'honneur, sont venus se joindre des procédés pleins de délicatesse. Ainsi, par l'entremise de M. Perrault, secrétaire de la Commission canadienne à l'Exposition de Paris, M. Louvrier de Layollais, directeur de l'École nationale des arts décoratifs de France, annonçait au premier ministre de la province de Québec qu'il mettait à la disposition de notre Conseil des arts et manufactures toute une "collection de modèles en terre cuite représentant les principaux types d'objets d'ornementation architectonique : rosaces, colonnettes, volutes, feuillages, fleurs, fruits, cariatides, bustes, anges, gargouilles, etc."

Cet envoi gracieux était précédé de la lettre suivante :

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

Direction des Sciences et des Lettres.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Paris, le 17 novembre 1878.

Monsieur le Ministre,

L'École Nationale des Arts Décoratifs, à Paris, dirigée par M. Louvrier de Layollais, a exposé au Champ-de-Mars un certain nombre de figures en terre cuite, destinées à servir de modèles dans les écoles professionnelles.

Permettez-moi, monsieur le Ministre, de vous offrir, de la part de monsieur le Directeur de l'École, ces spécimens du travail des élèves français.

Toutes les terres cuites seront tenues à votre disposition ou à celle de la personne que vous voudrez bien déléguer pour les retirer, dans les salles consacrées à l'Exposition du Ministère au Champ-de-Mars.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance des sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence

Le très-dévoué serviteur,

Le Directeur de l'Exposition du Ministère,

BN. DE VATEIRE.

Monsieur Joly, Premier Ministre de la province de Québec, à Québec (Canada).

Comme nous le disions au commencement de cet article, toutes ces marques de délicate attention, nous venant de la mère patrie, ne sauraient que resserrer de plus en plus des liens qui nous sont déjà si chers, et que va bientôt nouer—et pour longtemps, nous l'espérons—le traité de commerce projeté entre la France et le Canada.

En attendant cet heureux résultat, la province de Québec doit se montrer fière de ceux qui, parmi les siens, se sont honorés, en faisant à Paris l'orgueil de la patrie canadienne. Ils ont rappelé à notre mère, la France, que ses fils sont toujours

(1) Le premier Canadien-français qui a été décoré de la légion d'honneur est le contre-amiral Bedout, né à Québec en 1751; le second est le général François-Joseph Chaussegros de Léry, né aussi à Québec en 1754 et mort en 1824. (L'amiral Bedout était grand-croix et le général de Léry, grand-officier de l'ordre.)

M. J. C. Taché, député-ministre d'Agriculture d'Ottawa, est chevalier de la Légion d'honneur.



MONTREAL PROMENADE EN VOITURE D'HIVER DANS LE PARC DE LA MONTAGNE

dignes de son nom et de ses affections ; et, quant à M. Onimet personnellement, il a bien eu raison de publier ces fières paroles dans le *Journal de l'Instruction Publique* :

Le surintendant pourrait s'enorgueillir des succès de l'exposition scolaire à Paris : il préfère s'en autoriser pour réclamer quelque bienveillance de la part de la législature et du pays, lorsqu'il prêchera de nouvelles réformes.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

PAUL TAHOURENCHÉ, GRAND-CHEF DES HURONS

(Suite)

Je dis cela sans reproches et partant sans rancune ; car, galants au possible ont été les officiers anglais dans leur façon de vivre parmi nous. Qui a écrit quelque part que l'Anglais bien né est le premier gentleman du monde ? C'est bien cela, ici comme ailleurs. N'empêche qu'au Canada, il a, sans le vouloir peut-être, profondément altéré nos mœurs, nos goûts, nos sentiments, un peu notre langue, et détruit nos bons écus d'économie rustique par le dangereux exemple de sa prodigalité fastueuse. Il nous avait fallu cinquante ans d'un travail ardu, d'une vie mesurée, quoi qu'abondante, pour nous refaire des déprédations de Bigot et de la terrible secousse de la conquête, mais nous avions réussi. Nos terres étaient fermes sous nos pieds : on se bâtissait des maisons à lourdes assises, quasi des manoirs, dont un grand nombre sont encore debout ; on créait la patrie par le respect de l'héritage ; on glissait en même temps quelques pièces dans le bas de la *bonne femme*, pendant que le *bonhomme* en entassait de nombreuses, étoilées de *portugaises*, dans le double compartiment de sa tuque bleue. Après des courses étonnantes, des dissipations scandaleuses, après des guerres à fond, qui semaient le pays de morts et laissaient ainsi les vivants sans récoltes, sans pain—le peuple canadien se reposait, les pieds sur ses chenets, au feu seigneurial d'une haute cheminée—bénissant l'ombre de son clocher et ne rappelant les souvenirs de sa gloire que pour la mémoire du cœur, nulle part par vanité ou ambition. Il en était là de son bonheur, lorsque la guerre de 1812 inonda nos rives paisibles d'une marée d'habits rouges qui remplit les villes et déborda sur les campagnes jusqu'aux extrêmes limites de la colonie. La mode, le luxe dans l'ameublement des maisons, dans les équipages, dans les habits, dans les dîners, arrivait sur leurs pas. De Québec, ils s'épandaient sur Sainte-Foye, Beaufort, la rivière Saint-Charles, et parfois jusque dans la Beauce. De Montréal, et de Saint-Jean, et de Chambly, ils dirigeaient le cours de leurs plaisirs, de leurs jouissances, vers la plantureuse vallée du Richelieu. Partout, nous étions séduits par l'éclat matériel de leurs larmes, par leurs libéralités, leur élégance et leur bon ton.

**

Mais, à ces beaux chevaliers, ne fallait-il pas des parcs de chasse, pour les soulager de l'ivresse de leurs succès de salon ? Certes ! et ils en trouvèrent d'incomparables dans le double territoire de la Gaspésie et des Laurentides, jusque-là réservés aux Hurons, qui retentirent bientôt de leurs bruyants hallalis !

De ce moment, le chasseur huron devint simple guide de chasseurs anglais. Il relève des *ravages* d'original, des pistes de caribou, des *ouaches* d'ours, des villages de castors, etc., non pour les surprendre lui-même, mais bien pour les vendre à ces brillants militaires qui vont les abattre avec des balles d'or, et qui font la vie si douce aux guides, qu'ils oublient, que, par ce servage déguisé, ils renoncent à leurs plus justes droits, et qu'ils aident à l'étranger à précipiter leur ruine par la destruction du gibier de leurs forêts. Ils étaient bien payés du plaisir ainsi procuré à ces chasseurs de haute volée. Se doutaient-ils qu'ils vendaient leur domaine pour une obole, leur droit d'aînesse pour un plat de lentilles ? Se doutaient-ils

qu'un jour leurs enfants pleureraient cette imprudence : avec des larmes amères, les larmes de la faim, de la misère, et même de la honte ? Oh ! certes ! non, et l'on doit regretter que nos législateurs aient trop facilement consenti à les dépouiller de leurs droits de chasse, eux qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance, à la demande de gens fortunés, qui ne recherchent dans cet exercice qu'une distraction à leurs loisirs ennuyés.

Au lieu de livrer pour un peu d'or la clef de leurs domaines, les Hurons eussent-ils, il y a cinquante ans, protesté contre les tentatives des Nemrods d'alors, ils auraient obtenu justice. Maintenant, de maîtres qu'ils étaient, ils sont devenus des serviteurs dans la *cabane* de leurs pères. Si la législation a tort de céder à des influences égoïstes pour leur enlever leurs privilèges, il faut avouer, toutefois, que leur légèreté lui a préparé des excuses.

**

Bref ! les grands animaux, l'original, le caribou, le wolverène, le castor, l'ours, la loutre, etc., les rois et les princes de la forêt, couvrent le cirque immense des Laurentides, s'étendant du Saint-Maurice au Saguenay, d'innombrables cadavres. On abandonnait les carcasses aux oiseaux de proie—lorsqu'elles auraient dû nourrir les familles de la tribu—et les vainqueurs, chargés de riches toisons et de *panaches*, venaient les jeter aux pieds de nos dames, qui, hélas ! applaudissaient à leurs exploits, sans se douter que, comme au temps des Césars, elles renversaient le pouce sur les Hurons, nos amis, victimes infortunées des plaisirs de ces nouveaux Romains.

**

Après un séjour de quelques années, les régiments nous quittaient, appelés ailleurs, mais aussitôt remplacés. On sait qu'il existait autrefois des régiments anglais composés en grande partie de fils de famille menant la vie à grandes guides—tandis qu'il y en avait d'autres qui pouvaient à peine suffire à leur entretien. Au départ des riches et à l'arrivée des pauvres, les balles d'or se changeaient en un *plomb vil*. Le goût de la chasse se perpétuait dans l'armée, mais les Hurons, au lieu de toucher un salaire généreux, avaient à lutter contre d'habiles et ambitieux rivaux. On voyait vite alors le fond de la *marmite* du festin. On prenait hardiment le chemin du bois, et la famille grignotait, pendant les longues semaines de la chasse, les os jetés sous la table de la veille.

**

Cet état de vie précaire peinait à *LaSnonkié*, la mère de François-Xavier ; et la première, parmi les Huronnes de Lorette, elle tenta de rallumer le feu du foyer éteint en l'absence des guerriers et des chefs ; elle créa une nouvelle industrie, en utilisant le poil d'original, le poil de crinière ou de hure et de l'épine dorsale, dans les agréments des articles de curiosités indiennes, pour remplacer le poil de *porc-épic* devenu rare et très-cher. Son succès fut complet. Elle fit une révolution dans les habitudes de la tribu et elle sut gagner promptement les faveurs du commerce. Une bonne année lorsque les chasseurs revinrent de leur expédition, ils trouvèrent pleine, chacun chez soi, la *marmite* ou la *chaudière* qu'ils avaient laissée vide. Cette industrie s'est continuée et se continue encore d'une manière assez active, nonobstant les lenteurs du marché. Maintes familles comptent sur l'aiguille plutôt que sur la chasse pour leur subsistance.

**

En écrivant une rapide biographie du grand-chef François-Xavier (Tahourenché), j'ai besoin de faire connaître les motifs, les raisons et les causes des variations de l'existence nationale de la tribu, et c'est pourquoi j'ai insisté longuement sur l'origine de sa première transformation de peuple chasseur en peuple industriel. Ces notes préparatoires expliqueront tout à l'heure le rôle de *Tahourenché*, à la fois chef, chasseur, commerçant, agriculteur,

etc., tout cela, au grand bénéfice et avantage de sa race.

**

Que n'ai-je songé à tracer ces lignes durant la belle saison ! Il y a de si épais, doux et voluptueux ombrages, auprès de la rivière de Lorette, où nous aurions pu nous asseoir, et passer doucement le temps en nous remémorant l'histoire de la tribu ! Pour avoir voulu faire une surprise à mon ami "le Grand-Chef," au jour de l'an, je me vois privé d'un agréable passe-temps, auquel l'hiver ne me permet que de rêver.

Puisque j'ai fait la faute, subissons-la ensemble au coin du feu. On s'y trouve bien et même très-bien parfois. Vous m'en diriez des nouvelles à pleine bouche, si vous aviez eu le plaisir de passer la *veillée des Rois*, avec moi, chez madame Vincent, la mère de notre aimable ami, l'abbé Prosper Vincent, unique prêtre huron et le neveu du grand-chef—et le frère du 2ème grand-chef, Philippe Vincent.

Un galant homme ne doit jamais causer de ses bonnes fortunes, je le sais, et toutefois, je ne puis me défendre de vous déclarer que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, ce soir-là, les plus aimables amis du monde, et la bonne fortune d'apprendre que M. Vincent écrit lui-même, en ce moment, l'histoire de la tribu huronne. Je me fie à son cœur autant qu'à ses talents d'artiste et d'écrivain, pour déclarer à l'avance que le monument sera digne de la nation. Il m'offrirait de puiser à pleine coupe dans sa source de précieux renseignements, mais pour le moment, il me suffisait d'y remplir *mon petit verre*. Il va sans dire qu'on me l'a rempli à souhait, et du meilleur crû encore.

**

En 1821, lorsque François-Xavier avait onze ans, la Jeune-Lorette ne comptait que 137 âmes ; en 1824, la tribu se composait de 29 familles, parmi lesquelles le missionnaire reconnaît 70 communicants. Le village occupait alors le site qu'il occupe aujourd'hui. Inutile de le décrire, lorsque la photographie, par les soins habiles de M. Vallée, l'a vulgarisé avec le plus grand succès. Il se composait de quarante à cinquante habitations, à part la chapelle, construite en 1731, et le moulin qui existe encore, construit en 1731, par les soins des RR. PP. Jésuites, à même les revenus des terres des Hurons. Ces maisons étaient généralement bâties en bois, d'après un modèle uniforme, distribués sans ordre sur le plateau de la chute, où on en retrouve encore un assez bon nombre, les unes un peu restaurées, les autres tombant en ruines. Chacun avait son jardin de légumes et de fleurs, potager parfumé attendant à la maison. Potirons et citrouilles y avaient un grand renom pour leur gros-seur. On les voyait de tous côtés sur les clôtures, suspendus lourdement à leurs tiges courantes, comme des breloques à une chaîne de sûreté. On les vantait beaucoup alors comme on les admire encore du reste, pas les mêmes, bien entendu ; mais je crois que les filles valent bien les mères. A cette date de 1824, la tribu paraissait souffrante, la population diminuait. Pendant que, d'un côté, les officiers anglais ravageaient les plus proches terrains de chasse, les terrains des Laurentides, de l'autre les Micmacs, les Maléchites, les Abénakis faisaient des tueries, des coupes réglées de bêtes sur le territoire de la côte sud. Ceux qui n'acceptaient pas les conditions nouvelles d'existence de la bourgade, qui voulaient rester chasseurs à tout prix, durent s'éloigner, et sont allés s'étravaser, se perdre au centre d'autres groupes indiens. C'est ainsi qu'on a vu la population de la Jeune-Lorette décroître assez sensiblement pour autoriser notre grand historien national, M. Garneau, à chanter, en poésie franche, *Le dernier des Hurons*. Écoutons-le en passant. Permettez-moi de faire couler quelques ondes de ce ruisseau au doux murmure sur le gravier de ma prose.

LE DERNIER HURON

Triomphe, destinée ! enfin, ton heure arrive, O peuple, tu ne seras plus.

Il n'erra plus bientôt de toi sur cette rive
Que des mânes inconnus.
Quand, soudain, du haut de la montagne,
J'appelle un nom, tout est silencieux.
O guerriers ! levez-vous, couvrez cette cam-
Ombres de mes aïeux ! [page]

Mais la voix du Huron se perdait dans l'espace
Et ne recueillait plus d'échos,
Quand, soudain, il entend comme une ombre qui
Et sous lui frémir des os. [passé]
Le sang indien s'embrase en sa poitrine ;
Ce bruit qui passe a fait vibrer son cœur.
Perfide illusion ! au pied de la colline,
C'est l'acier du faucheur !

Il cache dans ses mains sa tête qui s'incline,
Le cœur de tristesse oppressé,
Dernier souffle d'un peuple, orgueilleuse ruine
Sur l'abîme du passé,
Comme le chêne isolé dans la plaine,
D'une forêt noble et dernier débris,
Il ne reste que lui sur l'antique domaine
Par ses pères conquis.

Eh bien ! le *dernier Huron* vit encore, en dépit de la poésie, et la tribu, au lieu de décroître, s'accroît en nombre comme en valeur. Oui, certes ! il existe de vrais Hurons à Lorette, grâce en soient rendues aux Picard, aux Vincent, aux Sioui, aux Gros-Louis et à plusieurs autres familles qui se font honneur de leur origine et savent la faire respecter. Il n'y a guère encore longtemps, le *grand feu* des nations indigènes du Canada y fut allumé—et autour vinrent s'asseoir des députés de la plupart des races primitives venues de toutes les parties du pays, depuis Gaspé jusqu'au lac Supérieur, pour y fumer le calumet de la paix et y tenir le grand conseil. La cérémonie se passa suivant les rites anciens. On fuma le calumet, on prononça des discours imagés, on dansa les danses d'autrefois, on chanta des chansons célébrant des hauts faits de guerre et de chasse ; des colliers hiéroglyphiques furent savamment interprétés et l'on fit bouillir une chaudière remplie jusqu'aux bords et qui fut mangée jusqu'au fond ; des chefs titulaires et d'autres effectifs furent proclamés, après les exercices et le simulacre des épreuves voulues par les jongleurs ; les reliques, les souvenirs nationaux, comme tomahawks, pierres de hache, flèches, etc., plats en terre cuite ou terrines, calumets et chevelures passèrent à leur tour sous les yeux des guerriers. Plus d'un chef alors sentit couler sur sa joue bronzée des larmes brûlantes de regret. Mais lorsque la croix apparut, entourée des dons royaux de Louis XIV, chasubles, reliquaires, tableaux, etc., et qu'un *Te Deum* fut entonné par le missionnaire, les larmes disparurent pour faire place au chant d'allégresse chrétien auquel toutes les voix firent écho. A la fin du festin, on apporta les médailles, les présents, les colliers offerts par les rois d'Angleterre. "Debout ! debout ! races loyales et fidèles, s'écria le grand-chef, honneur et gloire à la reine d'Angleterre !" et le *God save the Queen* fut enlevé avec un enthousiasme indescriptible.

Patrie, religion et loyauté préserveront encore longtemps la tribu huronne d'une absorption complète.

AHATSISTARI !

(A suivre.)

HISTOIRE DE L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS, AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES, SES COUTUMES

Par M. l'abbé ALEXIS MAILLOUX

Vicaire-Général du Diocèse de Québec.

CHAPITRE ONZIÈME

DES MISSIONNAIRES QUI ONT DESSERVI L'ILE-AUX-COUDRES AVANT L'ANNÉE 1748.

Dès l'établissement de l'Île-aux-Coudres, plusieurs prêtres réguliers ou séculiers durent y faire des missions ; mais il n'existe, dans les archives de la fabrique, aucun document quelconque qui en fasse mention. Les missionnaires qui

ont fait les baptêmes, les mariages et les sépultures en ont emporté les actes. Mais on se faisaient les enterrements car dans un espace de vingt-huit ans, quelques-unes des personnes habitant sur l'île ont dû y mourir. Je crois que les corps ont dû être enterrés dans l'un ou l'autre cimetière dont j'ai parlé plus haut, et où, à leur passage près de l'île, les Français inhumaient leurs morts. Suivant cette opinion, que je crois à peu près certaine, les propriétaires des terres où sont ces deux cimetières auraient un double motif de les respecter. Au reste, les registres, qui commencent à l'année 1741, font mention de plusieurs sépultures dont les fosses ont dû être faites dans les cimetières français.

Comme je viens de le dire, le premier registre ne commençant qu'à l'année 1741, il se trouve un intervalle de 21 ans (en supposant que Joseph Savard soit réellement venu s'établir sur l'île en 1720). En 1741, les colons formaient déjà plusieurs familles, comme on le voit par la date des contrats de concession. Il est probable que les curés de la Baie-Saint-Paul étaient aussi chargés de la desserte de l'île-aux-Coudres, qui, suivant la division civile des paroisses, formait partie de la paroisse de la Baie-Saint-Paul, et devait être desservie par voie de mission.

Ce fut à la date du 24 août 1827 que l'autorité diocésaine émana un décret canonique pour ériger l'île-aux-Coudres en paroisse, alors que Mgr Panet était évêque de Québec. Dans ce décret, l'autorité ecclésiastique ne regardait pas l'érection de 1722 comme suffisante pour les effets civils, puisqu'à la fin de son arrêt, elle recommande positivement aux nouveaux paroissiens de Saint-Louis de l'île-aux-Coudres de se pourvoir, pour les fins civiles, auprès du gouverneur de la province de Québec.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que, à la date de ce décret canonique, il y avait déjà quatre-vingt-dix ans que la population de l'île-aux-Coudres possédait des registres autorisés par le pouvoir civil, ce qui semble au moins prouver que l'érection de 1722 avait été regardée comme suffisante pour les effets civils. Je remarque dans le décret de 1722, que le prêtre y faisant les fonctions ecclésiastiques est appelé *curé de la Baie-Saint-Paul*, et que l'île-aux-Coudres faisait partie de cette cure, comme je l'ai déjà dit.

Le premier registre accordé à l'île-aux-Coudres porte la date de l'année 1741. Le premier acte écrit sur ce registre est un acte de baptême, celui de Marie-Anne Tremblay. Ce baptême fut fait par M. Chaumont.

Depuis l'époque des premiers établissements sur l'île-aux-Coudres, jusqu'à cette année de 1741, la tradition rapporte qu'elle fut presque exclusivement desservie par des Jésuites, ces infatigables ouvriers évangéliques auxquels le peuple canadien doit une si juste reconnaissance.

La tradition a également conservé le souvenir des faits suivants : 1o. Que des personnes intelligentes et bien instruites ondoient les enfants nouvellement nés et en danger de mort, dans l'absence des missionnaires ; 2o. Que les corps des défunts étaient inhumés dans le petit cimetière, près de la vieille croix, où avait été dite la messe en 1535 ; 3o. Que la messe, jusqu'à l'époque de 1748, était dite dans des maisons particulières, et notamment chez le père Perron, un des patriarches de l'île ; 4o. Que le vénérable Père Jean-Baptiste de la Brosse avait dit la sainte messe au bout de l'Îlette, à l'ouest de l'île, à l'endroit où est plantée une grande croix en souvenir de cet événement ; 5o. Que les missionnaires administraient les sacrements, entendaient les confessions et faisaient faire les pâques ; 6o. Qu'une huche, conservée comme une relique dans la famille Perron, avait, pendant un temps considérable, servi de table d'autel pour y célébrer les saints mystères.

À la date du 9 avril 1741, M. Louis Chaumont, qui signait : *Chaumont de la Joannièrre* (1), curé de Saint-Pierre de la

Baie-Saint-Paul, vint faire une visite à l'île-aux-Coudres. C'est la première visite dont les registres fassent mention.

C'est ce M. Chaumont qui, comme je l'ai dit ailleurs, a prédit que la *rivière du Gouffre* joindrait celle des *Mares*, et que le *cap au Corbeau*, par l'effet d'un tremblement de terre qui secouerait les montagnes, en serait détaché et barrerait le canal entre la terre de l'île et celle du nord.

M. Chaumont était un de ces curés qui regardent leurs paroissiens comme leur famille, et leur parlait en conséquence. À cette époque, et même assez longtemps depuis, notre peuple avait le bon esprit de ne point se redresser d'orgueil et de ne point menacer de poursuivre devant les tribunaux civils le curé qui reprenait le vice et les scandaleux, connus publiquement comme tels. Les mœurs publiques n'y perdaient certainement pas. Le mal était condamné dans les assemblées de la famille paroissiale, les scandaleux et les hypocrites démasqués, et chaque membre de cette grande famille mis en demeure d'éviter la contagion et de n'en pas devenir la victime. À ce point de vue du bon sens chrétien, les avertissements d'un curé étaient aussi naturels que ceux d'un père de famille qui dit à ses enfants de ne pas aller dans une maison désignée, parce que les fièvres typhoïdes y sont.

La tradition a conservé le fait que voici : M. Chaumont avait appris, sur la fin d'une semaine, qu'un certain capitaine d'une goëlette, qui était un débauché, venait d'arriver à la Baie-Saint-Paul. À son prône du dimanche, il avertit sa paroisse que le capitaine X... étant arrivé dans la Baie-Saint-Paul, les pères et les mères devaient soigneusement veiller sur leurs enfants. Le capitaine, comme c'est assez la coutume chez les hommes de cette espèce, ne se trouvait pas dans l'église. Ayant appris l'avertissement du curé de la paroisse, il envoya son second en faire des plaintes à M. Chaumont, au moment où celui-ci allait commencer les vêpres. En terminant cet office, monsieur Chaumont rappela à sa paroisse l'avertissement du matin et il ajouta : "Je vous prie de vous défier également de son second, parce qu'il est aussi dangereux que son capitaine." La chronique du temps nous apprend que les deux vagabonds se le tinrent pour dit, et que la population fut préservée de la contagion de leur immoralité.

M. Chaumont eut la desserte de l'île-aux-Coudres pendant sept années consécutives, comme en font foi les registres de l'île. Il venait à l'île assez souvent pendant la saison de la navigation, mais il ne faisait que d'assez rares visites pendant l'hiver.

I

À la date du 16 juin 1748, arriva à l'île-aux-Coudres M. Charles Garrault (1). Jusqu'alors, il n'y avait pas eu de chapelle ou de lieu uniquement destiné à la célébration des divins offices. Cet état de choses ne pouvait plus être toléré du moment qu'arrivait dans l'île un prêtre qui devait y résider comme curé. M. Charles Garrault est, en effet, regardé par la tradition comme le premier curé de l'île-aux-Coudres.

Le nouveau pasteur fit aisément comprendre à la population qu'il était temps d'avoir une chapelle pour y faire les offices divins. Les habitants de l'île en sentaient eux-mêmes la nécessité. Mais, comme il n'était pas possible de bâtir une chapelle sans avoir un terrain, M. C. Garrault obtint des messieurs du Séminaire de Québec un lopin de terre de six arpents de front sur dix de profondeur, qui devait être la terre de la fabrique. Ce terrain est le même que possède encore l'église.

Il fut donc résolu qu'on bâtirait une petite chapelle, et, quoique ce fût au milieu de l'été, les habitants de l'île-aux-Coudres se prêtèrent avec joie au désir de leur curé. Il se réunirent pour se procurer le bois nécessaire, et, dans l'automne

(1) Suivant la *liste chronologique*, imprimée à Québec en 1834, son nom était *Charles Manque Garrault St. Onge*. Il avait été ordonné prêtre le 23 de septembre 1747. Il signait : *C. Garrault*.

suivant, une petite chapelle était bâtie, bénite, et on y célébrait les offices divins, à la grande joie de la population. Je n'ai pu savoir les dimensions de cette chapelle qui avait été érigée à environ soixante pieds au sud du presbytère actuel. On voit encore les pierres qui lui servirent de fondation. Elle ne devait pas avoir plus de vingt-cinq pieds de long. Quant à M. Garrault, il se retira, je pense, dans une maison qui devait servir de logement aux habitants, et qui a dû être bâtie vers cette époque.

La chapelle construite, il fallait une voix pour appeler les fidèles à la maison de la prière et aux offices divins. Les bons Pères Jésuites, qui avaient desservi l'île avant cette époque, procurèrent aux habitants une petite cloche d'environ 50 livres. C'est cette petite cloche dont j'ai parlé plus haut qui a sonné d'elle-même à la mort du vénérable Père de la Brosse (1).

Dans un acte de mariage du 18 novembre 1748, monsieur Garrault prenait le titre de "missionnaire de la paroisse de Saint-François-Xavier et de Saint-Louis de l'île-aux-Coudres." Suivant cette déclaration, que je n'ai pas l'envie de contester, il se trouvait obligé de desservir la Petite-Rivière Saint-François. Il arriva qu'une fois les habitants de l'île refusèrent de le traverser. M. Garrault porta, à ce qu'il paraît, des plaintes à l'évêque contre les gens de l'île, qui en furent punis de la manière suivante. Voici ce que je lis dans les registres, écrit de la main de M. Garrault et signé par lui :

Le quinzième mars mil sept cents cinquante, je soussigné prêtre missionnaire de Saint-Louis de l'île au Coudre, certifie à tous ceux qu'il appartiendrait qu'il a été défendu par monseigneur révérendissime évêque de Québec (*Mgr de Pontbriand*) de donner la bénédiction du Saint Sacrement dans la dite Eglise de l'île au Coudre depuis la dix-huitième de janvier de ladite année pendant un an de suite, et ce en punition de la résistance que les habitants de ladite Eglise ont apportée à mes volontés lorsque je voulu traverser à la Petite-Rivière pour donner les sacrements aux malades.

Voici, d'après le témoignage de la tradition, les raisons de ce refus, inoui chez notre peuple canadien, surtout à l'époque où ce fait a eu lieu.

Il paraît que le nouveau curé de l'île-aux-Coudres se déplaçait extrêmement dans sa position, dont l'isolement et les difficultés de traverser sur la terre ferme le contrariaient d'une manière étrange. Il ne se gênait pas de répéter sans cesse, à tout venant, qu'il ne resterait pas sur l'île, qu'à la première occasion il la quitterait, et qu'il faisait auprès de monseigneur de Québec toutes les instances possibles pour en sortir. Or, les habitants de l'île, qui avaient toujours été sans prêtre résidant avec eux, prétendaient garder leur curé. Lors donc que M. Garrault leur demanda de le traverser à la *Petite-Rivière*, ils se persuadèrent que ce n'était qu'un prétexte pour s'en aller à Québec. Ils refusèrent de le traverser à la *Petite-Rivière* ; ce refus offensa, avec raison, M. Garrault, qui ne voulait pas être leur prisonnier.

Leur faute, car c'en était une, avait été accompagnée de circonstances atténuantes qui la rendaient jusqu'à un certain point excusable. Car il était si pénible pour ces pauvres insulaires d'être privés d'un prêtre, surtout pendant la saison de l'hiver, alors qu'ils avaient des embarcations si peu commodes pour traverser à la terre du nord. Il paraît que monseigneur de Pontbriand en avait jugé ainsi puisque, pour toute punition, il ne leur avait retranché que la bénédiction du Saint-Sacrement pendant une année.

Monsieur Garrault, dont le départ était définitivement résolu, probablement pour le moment de l'ouverture de la navigation,

(1) Quelques personnes que j'ai connues ont prétendu nier le fait de la sonnerie spontanée d'une cloche, à l'île-aux-Coudres, lors de la mort du Père de la Brosse, arrivée en 1782, pour la raison qu'alors, il n'y avait pas de cloche sur la chapelle de l'île. Ces personnes sont dans l'erreur. Pour se détromper, qu'elles se donnent la peine de consulter les livres de compte de la fabrique, et elles y trouveront un *item* de dépenses pour le raccommodage de la monture de cette cloche, sous M. Compain, vers l'année 1775 ou 1776. Au reste, l'existence de cette cloche, donnée par les Jésuites en 1748, ne peut être contestée.

crut devoir consigner dans le registre de baptêmes, etc., ce châtiement, infligé aux pauvres insulaires. Il faut avouer qu'il eût été beaucoup plus facile d'aller chercher M. le curé de la Baie-Saint-Paul pour un malade de la Petite-Rivière que de faire traverser le curé de l'île pendant la saison des glaces. Au reste, on ne voit pas trop pourquoi les habitants de l'île-aux-Coudres auraient été obligés de faire les frais d'une traversée fort difficile pour des malades d'une autre paroisse.

Contre son gré, je pense, et malgré qu'il lui en coûtât, monsieur Garrault prolongea son séjour sur l'île jusque vers le sept de juillet 1750. À cette époque, il quitta l'île-aux-Coudres sans peine et sans regret, à peu près, je pense, comme un oiseau qui sort de sa cage, ou comme un prisonnier qui voit s'ouvrir devant lui les portes de la prison. Monsieur Garrault n'avait été curé de l'île-aux-Coudres que pendant deux ans et vingt jours.

Son premier acte porté au registre fut celui du baptême de Geneviève-Ursule, fille d'Ignace Brisson, le 16 juin 1748, et son dernier, celui du mariage de François Tremblay et de Marie-Joseph Dufaure, du 6 juillet 1750.

II

DES PRÊTRES QUI ONT DESSERVI L'ÎLE-AUX-COUDRES, APRÈS LE DÉPART DE M. GARRAULT

Depuis le départ de M. Charles Garrault jusqu'à l'époque de 1770, c'est-à-dire pendant l'espace de vingt ans, l'île-aux-Coudres fut desservie par voie de missions.

Le premier missionnaire en date fut un Père Récollet, François Denys Barron, qui vint résider sur l'île depuis le 19 octobre 1750 jusqu'au 4 août de l'année suivante, 1751. Le 21 d'octobre de la même année, le Père Claude Godfroy Coquart, jésuite, fut chargé de la desserte de l'île, qu'il conserva jusqu'au 30 d'août 1757. Ce père résidait presque toujours sur l'île et surtout pendant le temps de l'hiver (1).

Le Père Coquart revint une seconde fois à l'île-aux-Coudres à la date du 17 avril 1762, pour n'y demeurer que jusqu'au 28 août suivant, et il ne revint à l'île qu'en passant, à la date du 27 août 1764. Il y fit un mariage.

Le vénérable Père Jean-Baptiste de la Brosse, qui a laissé en tant d'endroits les exemples de ses vertus et de son zèle apostolique envers nos Canadiens, vint desservir l'île-aux-Coudres depuis le 16 du mois d'août 1766 jusqu'au 24 du même mois. Je me réserve le bonheur de raconter la touchante et merveilleuse légende de sa mort, lorsque je parlerai de monsieur Compain.

La première élection de marguilliers eut lieu au commencement de l'année 1767, pendant que le bon Père de la Brosse desservait l'île. Le premier choisi fut *François Savard*, fils.

Pendant ces vingt années de desserte, plusieurs des messieurs du Séminaire de Québec exercèrent le saint ministère à l'île-aux-Coudres, entre autres, monsieur Colombar Sébastien Pressart, vicaire-général, et monsieur Urbain Boiret, en 1764, 1765 et 1766 ; monsieur Hubert, pendant les mois de juin et d'octobre 1770. Monsieur Gravé y fit un acte de baptême à la date du 28 octobre 1768.

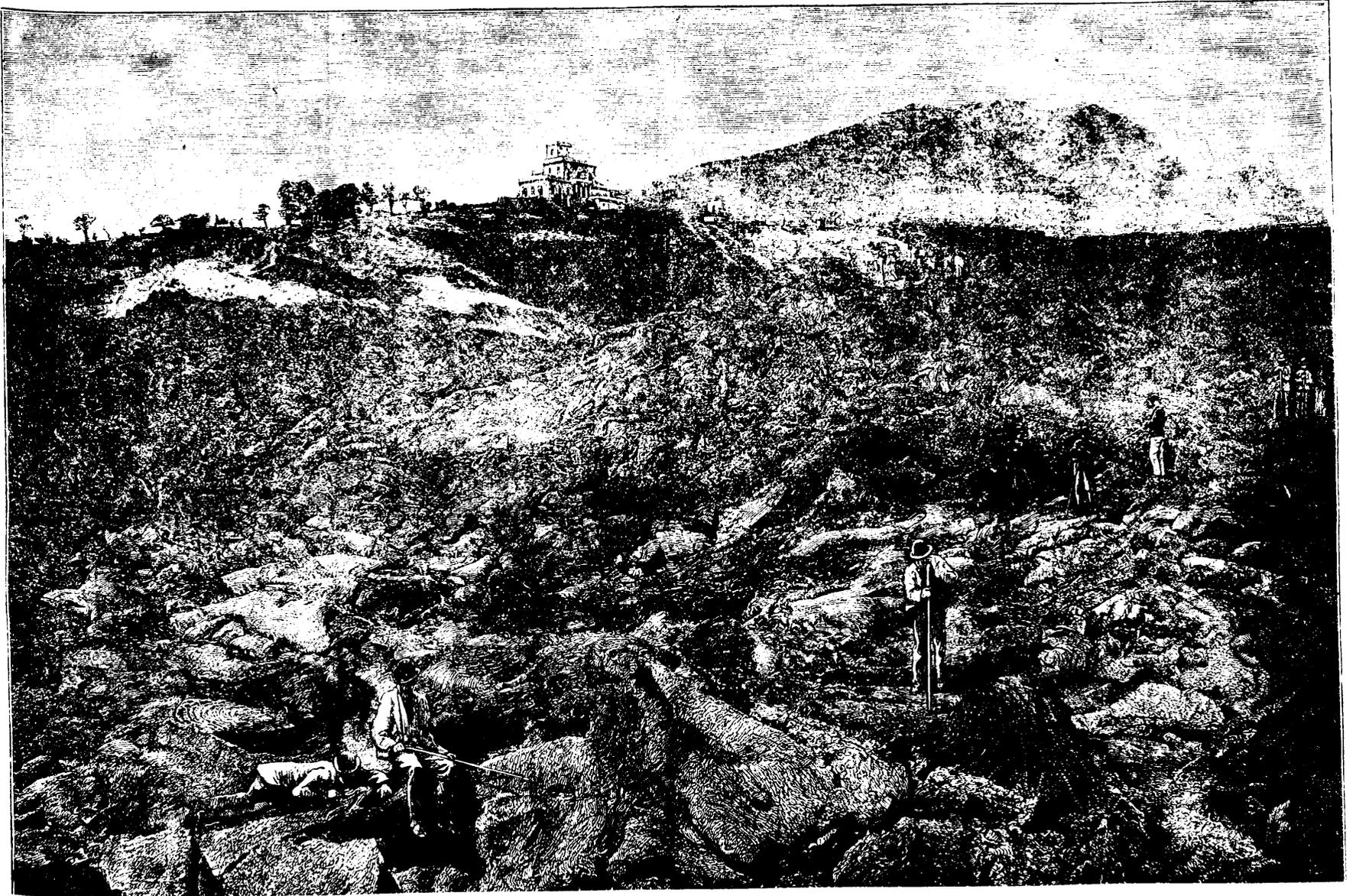
Ce fut à la date de 1767 que monsieur Chaumont reprit la desserte régulière de l'île-aux-Coudres, pour la conserver jusqu'au 8 octobre 1770. Pendant cette dernière desserte, il prenait dans ses actes de

(1) Chose assez remarquable pour être mentionnée ici, c'est que le Père Coquart fit cinq mariages pendant l'année 1756 : 1o. le mariage d'Etienne Savard et de Angélique Roussel, le 2 avril 1756 ; 2o. celui de Jean Desbiens et de Marie Harvay, 17 novembre de la même année, et trois le lendemain, 18 novembre : ceux de Pierre Savard et de François Demeule, de Pierre Harvay et de Madeleine Tremblay, et enfin celui de François Savard et de Marie-Louise Tremblay, c'est-à-dire quatre mariages en deux jours. Je ne surprendrai personne si je dis que tous les habitants de l'île durent se trouver dans des fêtes de trois ou quatre jours consécutifs, et qu'on dut secourir les cotillons et faire force révérences dans les menusets, dansés par les vieux et les vieilles, car cette dernière danse était la grande danse du temps.

(1) Et non : *De la Jannièrre*, comme écrit M. l'abbé Tanguay.



LE MAITRE PEINTRE



L'ÉRUPTION DU VESUVE. — OBSERVATOIRE DU PROFESSEUR PALMIERI, AU PIED DU CÔNE.



L'EXPÉDITION ANGLAISE DANS L'AFGHANISTAN. — ENVOI D'ARTILLERIE EN MARCHÉ POUR LE THÉÂTRE DES OPÉRATIONS.

baptêmes, etc., etc., le titre de *prêtre faisant les fonctions curiales dans la paroisse de Saint-Louis de l'Île-aux-Coultes*. J'ai remarqué que depuis l'année 1768 jusqu'à la fin de sa desserte, il n'écrivait plus lui-même ses actes, mais les faisait écrire et quelquefois signer par d'autres dont l'écriture est fort belle. Ces faiseurs d'actes les abrégèrent autant que possible, ayant le soin de ne faire mention que de l'année et laissant à deviner les jours et les mois, comme choses superflues pour de tels documents.

Quant à l'écriture de M. Chaumont, elle est fort difficile à déchiffrer et le papier dont il se servait pour les registres est fort mauvais.

En résumant l'époque de la desserte de l'île depuis 1720, époque probable de son établissement, on voit que, à part deux ans et quelques jours qu'elle eut un curé, un assez grand nombre de prêtres y exercèrent le saint ministère. Durant cette période de 48 ans, monsieur Chaumont garda la desserte de l'île pendant vingt-neuf ans.

(La suite au prochain numéro.)

LA BANDE ROUGE

PREMIÈRE PARTIE

XXXIV

— Au canal ! vous avez affaire au canal ! répéta Mouchabeuf stupéfait.

— Ouvrez donc, mille tonnerres ! cria le bossu, nous perdons notre temps, et je t'expliquerai mieux ça sur la berge.

L'agent se décida à obéir. Il sauta à terre et Taupier le suivit en disant à l'autre coquin :

— Reste là, toi, et veille à ce que la fille ne bouge pas jusqu'à ce que je revienne.

La recommandation était superflue, car Régine n'avait pas fait un mouvement.

Ses yeux seuls vivaient, et le misérable qui la gardait avait plus d'une fois été frappé de leur éclat.

— Viens avec moi, dit brusquement le bossu en secouant le bras de Mouchabeuf.

— On y va, mon général. Où allons-nous ?

— En reconnaissance, mauvais soldat.

Le bossu enjamba lestement la chaîne en fer qui séparait de la rue le quai de déchargement, et marcha droit au canal.

Mouchabeuf, qui devait avoir servi jadis, emboîtait le pas militairement, mais il maugréait entre ses dents :

— Est-ce que le *bombé* aurait l'intention... Nom de non ! ça passerait la plaisanterie.

Taupier était arrivé au bord du canal et se penchait pour examiner la place.

Elle était admirablement choisie.

L'eau noire et profonde affleurait presque le quai ; pas un bateau à portée, pas une lumière à porte de vue.

— Une écluse en dessus ! une autre plus bas ! murmurait le bossu. Avant que la navigation soit rétablie, il faudra que les Prussiens lèvent le siège, et nous en avons pour un bout de temps.

— Allons ! décidément, j'ai eu la main heureuse ! Ce joli bassin est comme une boîte aux lettres. On peut y jeter tout ce qu'on veut, et c'est le tonbeau des secrets.

Le satellite fourni par J.-B. Frapillon observait les mouvements de son chef de file avec une inquiétude visible.

— Faisons vite, dit tout à coup Taupier ; retourne à la voiture, empoigne le colis avec ton camarade et apporte-le-moi ici.

Mouchabeuf resta cloué sur place. On aurait dit que ses pieds avaient pris racine sur le granit du quai.

— Es-tu devenu sourd comme la drôlesse ? Est-ce que ça se gagne ces infirmités-là ? ricana le bossu.

— J'entends très-bien, dit l'agent sans broncher ; mais si ce n'était pas trop vous contrarier, je voudrais savoir, avant d'aller chercher la petite, où vous comptez la mener.

— Curieux, va ! qu'est-ce que ça peut bien te faire ?

— Une idée que j'ai comme ça !

— L'enfant est fatiguée, nous allons l'envoyer se promener là-dedans, dit Taupier en montrant le canal.

— Je m'en doutais !

— Tant mieux ! ça t'évitera les émotions de la surprise. Seulement, dépêche-toi, je n'aime pas les affaires qui traînent.

— Celle-là ne se fera pas, dit froidement Mouchabeuf.

— Et qui s'y opposera ? demanda le bossu d'un ton menaçant.

— Moi.

— Ah ça ! je rêve, dit Taupier furieux. Voyons, es-tu payé, oui ou non, par Frapillon, pour m'aider à me débarrasser d'une fille qui me gêne ?

— Entendons-nous. Pour l'enlever, oui ; c'est ma partie ; pour la tuer, non ; il n'a pas été question de ça, et je ne veux pas me mêler de ces opérations-là.

— Très-bien ! je comprends. Tu trouves que

ça n'est pas payé, et tu veux un supplément de solde. Soit ! je suis bon prince et j'en parlerai à ton patron pour qu'il change le billet de cinq cents en billet de mille.

— Allons ! maintenant, en route !

— Ni pour mille, ni pour dix mille, dit Mouchabeuf en secouant la tête. Je n'ai pas envie de finir sur la place de la Roquette.

— Imbécile ! la peine de mort va être abolie. Elle est immorale, et j'écris tous les jours dans mon journal pour qu'on la supprime.

Cette assurance, offerte en ricannant par l'odieux bossu, n'eut pas le pouvoir de convaincre Mouchabeuf.

— Possible ! dit-il froidement, mais, en attendant, je tiens à ne pas sortir de ma spécialité.

— Je vous aiderai à mener la petite partout où vous voudrez, excepté dans le canal.

— Je l'y mènerai sans toi, triple brute, s'écria Taupier furieux.

— Ton camarade ne sera pas si difficile, et je suis sûr du cochon.

— File ton nœud, et plus vite que ça ! nous nous passerons de tes services.

Tout en exhalant sa colère, le bossu se dirigeait vers le fiacre ; mais Mouchabeuf, au lieu d'obéir en gagnant la large, s'attacha à ses pas et arriva en même temps que lui à la portière.

Le cochon avait quitté son siège et se tenait à côté de ses chevaux.

C'était un grand et solide gaillard qui avait évidemment endossé pour la circonstance l'uniforme de la Compagnie générale, et qui paraissait taillé pour toutes sortes d'expéditions nocturnes.

L'agent, qui était resté dans la voiture, partageait son attention entre Régine, toujours immobile, et les promenades de Taupier sur la berge.

— Allons ! vous autres, êtes-vous disposés à me donner un coup de main ? demanda l'abominable bossu.

— Tout de même, si j'en étais capable, dit le cochon d'une voix traînante qui révélait son origine normande.

— Quoi qu'il faut faire ?

— Attacher la fille qui est là-dedans, et la porter à dix pas d'ici, sur le quai.

— Je me charge du reste, et il y a cinquante louis à gagner pour vous deux, puisque ce clamping-là nous lâche.

— Ça ferait alors cinquante pistoles pour chacun, murmura le cochon visiblement tenté.

— Et je paye comptant, dit Taupier en faisant sonner de l'or dans la poche de son gilet.

— Ma foi ! ça pourrait bien m'aller, dit le Normand sans se prononcer tout à fait.

Mouchabeuf assistait immobile à la conclusion de cette horrible marché.

Il s'était croisé les bras et paraissait réfléchir.

— Pourquoi que tu refuses d'en être ? lui demanda à demi-voix son camarade de la voiture.

— Parce que, d'abord, je ne veux pas avoir le cou coupé, répondit l'agent avec une véhémence qui témoignait de son attachement à la vie.

— Bah ! dit l'autre, pas vu, pas pris.

— Et puis aussi parce que, moi, je ne connais que le patron, et qu'il ne m'a pas soufflé un mot de ça.

— Il m'a dit de filer la petite, je l'ai filée ; quand j'ai su où elle perchait, il m'a dit d'enlever, j'ai enlevé ; tout ça, ça me connaît, mais le canal, n'ice, comme disent les Prussiens.

— Sans compter qu'il ne m'est pas prouvé que ça lui plaise, au patron.

— Comment ! vrai ! tu crois qu'il ne sait pas... Si j'ai un conseil à te donner, c'est de ne pas t'en mêler.

Si Régine avait pu entendre le dialogue épouvantable où se débattaient les conditions de sa mort, il aurait fallu qu'elle fût douée d'une force d'âme plus que virile, car elle ne bougeait pas, et l'agent qui lui tenait le bras ne l'avait pas sentie tressaillir.

Quant au bossu, il trépanait de rage, et ses traits biscornus se décomposaient par une succession de grimaces hideuses.

Il sentait que sa proie allait lui échapper, et il cherchait dans sa cervelle, fertile en scélérateuses, un argument capable de lever les scrupules tardifs de ses sicaires.

— Mes enfants, dit-il d'un ton paternel, je vous croyais moins bêtes que ça ; mais, après tout, vous êtes de bons enfants, et je veux bien prendre la peine de vous prouver clair comme le jour qu'il est trop tard pour reculer.

— Jamais trop tard pour éviter l'article 302, murmura Mouchabeuf qui possédait son Code pénal.

— Connu ! reprit Taupier, mais toi qui es si fort sur l'application de la peine de mort, sais-tu ce que c'est que la complicité ?

— Articles 59 et 60, parbleu !

— Bon ! eh bien ! supposons que j'emmène la fille quelque part, chez moi ou chez Frapillon, par exemple, et que je trouve moyen de m'en débarrasser sans vous.

— Crois-tu, grand homme de loi, que le voyou auquel tu viens de contribuer serait du goût du juge d'instruction qui mettrait le nez dans mon affaire ?

— Ce raisonnement, que le bossu avait déjà essayé sur Valnoir, produisit encore une fois son effet.

— Mais, monsieur Taupier, dit Mouchabeuf ébranlé, vous tenez donc absolument à... à supprimer la petite ?

— Je n'ai pas payé son enlèvement pour le plaisir de regarder ses yeux de près.

— Ils sont assez beaux pour ça, murmura l'agent ; mais enfin, n'importe, il y aurait moyen de s'arranger autrement. Si on l'enfermait tout simplement dans une bonne chambre bien grillée et bien verrouillée. On pourrait vous trouver ça.

— Oui, dit ironiquement le bossu, et les femmes du chalet pourraient aussi découvrir la cage, un beau jour, et délivrer l'oiseau...

— Alors, aimable Mouchabeuf, gare le Code !

— Oh ! c'est un oiseau qui ne chante jamais, et il ne nous dénoncerait pas.

— Tu crois ça, imbécile !

— D'ailleurs, il y a des maisons de fous, et on pourrait très-bien la faire passer pour *toquée*, avec son air de somnambule et ses prunelles qui roulent toujours.

— J'ai travaillé dans la partie et j'en ai fait enfermer de plus posés qu'elle.

— Mauvaise affaire ! le moyen est usé. Et puis un de ces jours les Prussiens prendront Charenton et on lâchera les pensionnaires, dit le bossu en riant de son atroce facétie.

Mouchabeuf se grattait le front et semblait à bout d'arguments.

Taupier ne lui laissa pas le temps de réfléchir davantage.

— Mes petits agneaux, il me semble que c'est pesé, dit-il en s'adressant aux deux acolytes.

Le cochon approuva d'un signe de tête, et l'autre agent ne fit pas d'objection.

— Alors, c'est le moment d'enlever.

— Eh ! l'homme au fouet, tu dois bien avoir une corde par là ?

— Ben sûr ! dans le coffre de devant.

— Bon ! passe-la-moi, je vais mettre la main à la pâte, puisque vous ne voulez pas travailler, tas de flâneurs !

Le sort de la malheureuse Régine était décidé et l'horrible opération se fit en un clin d'œil.

Ce fut l'effroyable bossu qui se chargea de lier la jeune fille.

Elle n'essaya même pas de se défendre.

Mouchabeuf s'était assis sur la chaîne tendue le long du quai et tremblait de tous ses membres.

Les deux autres bandits gardaient la portière.

— C'est fait, dit Taupier ; prenez-la.

Les misérables obéirent.

Régine, enlevée de la voiture, fut portée sur la berge.

Elle avait pu joindre ses mains attachées et levait les yeux au ciel.

Elle pria.

XXXV

— Ici ! dit Taupier en se penchant sur le bord du canal. La place est bonne !

L'horrible cortège traversait lentement le quai, et Régine, portée par deux scélérateurs que le bossu avait décidés à la suivre, n'avait plus que quelques secondes à vivre.

Mouchabeuf avait laissé s'accomplir, sans y prendre part, les préparatifs du meurtre.

Le corps de la jeune fille l'avait frôlé en passant, et à ce contact, l'agent s'était levé brusquement.

Le misérable avait pris part à bien des infamies et bu bien des hontes au service de J.-B. Frapillon, mais il n'aimait pas les crimes qui mènent à l'échafaud.

Il est avéré depuis longtemps qu'il y a des degrés dans la scélérateuse, et que la race des coquins se subdivise en plusieurs catégories qui ne confondent pas leurs spécialités.

Les scrupules de Mouchabeuf commençaient à l'assassiner.

Toute l'éloquence de Taupier n'avait pu le convaincre, et le meurtre allait se consommer qu'il cherchait encore un biais pour convertir cette opération dangereuse en coquinerie plus douce.

Peut-être aussi la vue de la victime, si belle et si résignée, avait-elle touché ce cœur endurci.

Que ce fût frayeur ou attendrissement, le sentiment qui poussait Mouchabeuf à sauver Régine lui donna une inspiration.

Il avait suivi machinalement ses acolytes plus féroces, qui avaient consenti à traîner la jeune fille à la mort, et il eut le temps de se jeter entre eux et l'horrible bossu, penché sur l'eau noire et bourbeuse comme un vautour sur un charnier.

— C'est dit, maintenant, cria-t-il en barrant le chemin au cortège, je ne veux pas qu'on la tue.

Taupier bondit et voulut le saisir au collet.

Mais l'agent était vigoureux, et il se débarrassa sans peine de l'être rabougri qui l'attaquait.

— Tu me le payeras, drôle, cria le bossu haletant.

— Je te ferai chasser par Frapillon, et si tu ne crèves pas de faim, c'est moi qui me chargerai de t'envoyer sous terre.

Les porteurs, troublés, hésitaient et venaient de déposer leur fardeau sur les dalles du quai.

— Excusez, monsieur Taupier, dit Mouchabeuf, mais, si je vous contrarie, c'est pour notre bien à tous ; et je mettrai ma tête à couper que le patron aimera mieux que la chose finisse comme ça.

Le bossu grinçait des dents, mais il ne disait rien.

Il ne se sentait pas de force à lutter seul contre l'adversaire inattendu qui venait déranter son affreux dessein, et il cherchait un moyen de s'assurer l'appui des deux autres bandits.

— J'ai une idée, voyez-vous, reprit le coquin scrupuleux.

— Je les connais tes idées, grommela Taupier.

— Celle-là n'est pas comme les autres, et tenez, foi d'homme, si elle ne vous convient pas...

— Après ? dit le bossu.

— Eh bien ! si elle ne vous convient pas, je ne dirai plus rien et vous ferez ce que vous voudrez.

— Dis vite, alors.

— Ce n'est pas pour le plaisir de la tuer que vous voulez envoyer la petite dans le canal, pas vrai ?

— Non. Ensuite ?

— C'est tout bonnement pour qu'on ne la revienne plus ; pour que les femmes du chalet ne la retrouvent jamais.

— Et pour qu'elle n'embarasse plus mon chemin et celui de mes amis.

— Bon ! eh bien ! j'ai trouvé le moyen de faire tout ça sans risquer seulement six mois de prison.

— Oui, la chambre grillée, la maison de fous ; tu l'as déjà dit, mon bonhomme.

— Invente autre chose, si tu veux que je t'écoute.

— J'ai inventé.

— C'est impossible.

— Voyons ! si on pouvait l'expédier sans bruit dans un pays d'où elle ne reviendrait jamais...

— Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.

— Comme qui dirait aux Indes ou en Chine ?

— Il y aurait trop de chemin à faire pour aller s'embarquer au Havre ou à Nantes. J'aime mieux l'y envoyer par le canal, dit l'atroce bossu.

— Là où je veux l'expédier on peut aller par terre.

— Où ça ? Accouche donc à la fin.

— En Prusse.

— Es-tu fou ou te moques-tu de moi, animal ! cria Taupier furieux.

— Ni l'un ni l'autre. C'est très-sérieux.

— Va-t'en au diable ! J'en ai assez de tes stupidités.

— Voulez-vous m'écouter ?

— Non ! j'aime mieux lâcher la fille et rentrer chez moi. Elle retournera au chalet, elle te dénoncera et tu seras pincé comme un imbécile que tu es, tandis que je me tirerai toujours d'affaire, quand je devrais quitter Paris en ballon.

— Personne ne sera pincé, si vous me laissez faire. Je n'ai qu'un tour dans mon sac, mais il est bon, et je ne vous demande que trois minutes pour vous l'expliquer.

— Achève, sacrebleu ! achève, dit le bossu exaspéré.

— Le patron m'en voudra peut-être ; mais, tant pis, je dis tout.

— Tu feras bien, car voilà un quart d'heure que tu ne dis rien.

— Connaissez-vous Rueil ? demanda Mouchabeuf sans s'émouvoir des fureurs de Taupier.

— Oui.

— Savez-vous ce qui s'y passe ?

— Je sais qu'on s'y est battu aujourd'hui, ou plutôt qu'on nous y a battus.

— Aujourd'hui, je ne dis pas, mais en temps ordinaire, Rueil est un terrain neutre, et on peut y causer avec les Prussiens tout tranquillement comme nous causons là.

— Ça m'est égal, et si c'est là tout ce que tu as à me raconter...

— Laissez-moi finir, vous déciderez après. Depuis vingt ans que je travaille, voyez-vous, j'ai fait des économies et je les ai placées dans ce pays-là.

— J'adore la pêche à la ligne, et, quand la besogne ne donne pas à Paris, vous comprenez...

Le bossu trépanait d'impatience.

— Tout ça, c'est pour vous dire que j'ai acheté une bicoque et un fonds de marchand de vins, tout au bout du pays, sur la route de Bougival, et que, depuis le siège, j'ai eu le temps de faire des connaissances dans les casques à pointe.

— Qu'est-ce que tu me chantes ! tu es toujours ici, dit Taupier qui devenait plus attentif.

— Pas tant que ça, reprit Mouchabeuf d'un air fin ; je vais voir, mon établissement au moins trois fois par semaine, pour mes petites affaires et aussi pour les commissions du patron.

— Ah ! ah ! Frapillon te donne des commissions pour les Prussiens ?

— Oh ! c'est bien innocent. Des journaux que je leur porte ; ils me les payent un peu cher, c'est vrai, ils m'en donnent des leurs en retour, et le patron me les achète—bon marché, c'est encore vrai—mais enfin tout le monde y gagne.

— Et où se pratique ce joli commerce ?

— Chez moi, dans ma boutique. C'est joliment organisé, allez. Chacun à ses heures et on ne se rencontre jamais.

— Quand les francs-tireurs sont à boire un coup sur mon comptoir, les Prussiens sont prévenus par leurs vedettes et alors pas de danger qu'ils montrent leur nez. Seulement, dès que nos troupiers s'en vont, ils arrivent et je vous promets qu'un litre de *chaps* ne leur fait pas peur.

— C'est bon à savoir, grommela le bossu, et le jour où le citoyen Frapillon me gênera...

— Mais, continua-t-il tout haut, je ne vois pas à quoi tes accointances avec les Allemands peuvent me servir.

— C'est pourtant bien simple. Vous voulez vous débarrasser de la petite, et pourvu qu'elle ne revienne jamais, vous n'en demandez pas davantage.

— Non.

— Eh bien ! je me charge de la confier moi-même aux Prussiens qui ne la lâcheront pas, je vous en réponds.

— Allons donc ! ces brutes-là ne prennent pas les femmes.

— Ils prennent tout. Je leur ai fait passer dernièrement deux chanteuses qu'ils ont expédiées à Saint-Germain pour monter un café-concert.

— Mais celle-ci ne chante pas, animal.

— N'ayez pas peur. J'arrangerai une histoire avec un ami que j'ai là-bas, le caporal Tichdorf, des fusiliers de Poméranie. C'est un gaillard qui comprend à demi-mot quand on lui montre des *thalers*, et je vous promets qu'il se chargera d'expédier la petite si loin qu'elle ne vous gênera plus.

Taupier avait cessé de s'agiter, et il suivait les

nouvelles explications de Mouchabeuf avec beaucoup d'attention.

—Qui me garantit que tu feras ce que tu proposes ? dit-il après un instant de silence.

—Vous pouvez venir avec moi, si vous voulez ; vous assisterez à la conclusion de l'affaire, et, comme ça, vous serez bien sûr que je ne vous trompe pas.

—Mais quand et comment veux-tu que j'aille à Rueil, surtout avec une marchandise pareille ?

—Faut pas que ça vous tourmente. Les portes sont fermées, mais elles ouvriront à sept heures.

—J'ai ma carriole remise aux Ternes ; nous avons tout le temps d'y aller au petit trot avec le fiacre.

—Une fois là, nous transversons l'enfant dans mon *berlingot* ; le logeur me connaît et il ne s'occupera pas de ce que nous ferons dans sa remise.

—Au jour, nous filons par la porte de Neuilly, et avant midi nous sommes chez moi.

—A moins que les jolis gardes nationaux ne nous arrêtent en route.

—J'ai un laissez-passer pour trois personnes ; nous arriverons aussi facilement que si nous avions pris les premières du chemin de fer.

—Et si la fille amène le poste ou les passants ?

—Ah ! M. Taupier ! vous qui êtes si malin en affaires, dit Mouchabeuf tout étonné, comment voulez-vous qu'elle les appelle, puis qu'elle est muette ?

—Elle peut faire des gestes.

—Ma carriole est couverte, nous la mettrons dans le fond. D'ailleurs, je suis connu, et, en cas de besoin, je dirais que c'est une nièce à moi qui est folle.

—Mais, quand nous arriverons, les Prussiens ne seront pas là à l'attendre.

—Quant à ça, non, ils ne viennent que la nuit ; mais j'ai une bonne cave bien cadennassée où nous logerons la petite en attendant, et, pour la garder, j'ai Polyte, mon garçon, qui est un solide.

Taupier se promenait sur le quai d'un pas saccadé.

—Pas moyen de faire autrement, disait-il entre ses dents ; ces brigands-là ne m'obéiraient pas.

—Allons, vous autres, reportez-moi ça dans le fiacre et en route pour les Ternes.

Les deux coquins ne se firent pas prier ; les citations du Code pénal leur avaient donné à réfléchir.

Régine, toujours inerte, fut assise de nouveau dans la voiture, qui tourna pour gagner le boulevard.

—J'aurais mieux aimé le canal, grommelait le bossu, c'est plus près et c'est plus sûr.

F. DU BOISGOBEY.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE DE LA SEMAINE

FRANCE

La crise ministérielle, en France, s'est terminée paisiblement. Le ministère n'a pas résigné. Il a préféré consentir à se résigner. Il s'est soumis aux volontés impérieuses de la Gauche, qui, pour le récompenser de cet acte de soumission louable, consent, de son côté, à le laisser en place. Cet esprit de sacrifice d'une part et cette générosité de l'autre sont dignes d'admiration.

Cette petite querelle réglée, l'exécution de la danse va commencer.

Deux points du programme vont être immédiatement réglés.

Le gouvernement s'est engagé à gracier sur-le-champ tous les communards qui sont encore à Nouméa. C'est une gracieuseté qu'il a fait, plus ou moins forcément, à la gauche radicale, qui éprouve un besoin légitime de revoir ses amis exilés. Bientôt, *tous les amis* se retrouveront réunis à Paris. C'est alors que de beaux jours luiront de nouveau pour la France. On peut s'attendre à de nouvelles fêtes au pétrole.

Aussitôt le rappel des incendiaires ordonné, le ministère promet d'opérer le renouvellement des bureaux.

Tout ce qui reste d'employés conservateurs ou suspects de conservatisme, dans les administrations, sera impitoyablement sacrifié. Le cabinet pourra s'estimer encore heureux si la radicalement n'exige pas que les fonctionnaires démis soient uniformément remplacés par des revenants de Nouméa.

La Droite n'a pris aucune part au débat. Elle s'est abstenue et n'a pas voté sur la motion de non-confiance. Elle se sent impuissante et préfère laisser les radicaux se dévorer entre eux. Le maréchal de MacMahon est à peu près dans le même cas que le parti conservateur. Il tolère les maux qu'il ne peut empêcher, et il demeure à son poste, malgré ses répugnances, pour prévenir de plus grands excès.

Un autre sénateur à vie vient de mourir. C'était un républicain. On parle de le remplacer par le célèbre Renan, l'impie.

Le ministre de l'Instruction publique a soumis à la Chambre des Députés un projet de loi pour rendre l'Instruction primaire obligatoire en France, à partir du 1er janvier 1880.

Le télégraphe dit que le maréchal MacMahon a signifié à M. Grévy, le bonace président de la Chambre, qu'il résignerait si l'on persistait à vouloir mettre en accusation l'ancien ministre de Broglie-Fourtau.

ANGLETERRE

Tout va de mieux en mieux dans l'Afghanistan.

tan. Les Russes, qui savent plier quand ils se sentent battus, proclament modestement le triomphe des Anglais. Autant ils montraient d'arrogance au commencement de la campagne, autant ils montrent de la déférence maintenant. Les journaux officiels de Saint-Petersbourg reconnaissent que l'Angleterre est en possession de l'Afghanistan et confessent que la politique du ministre Disraeli a complètement réussi. Ils accusent réception en même temps de la personne de l'ex-émir, dont l'hégire s'est heureusement accomplie.

A. G.

Extrait de *L'Echo des Muses*, Draguignan (France), le 1er décembre 1878.

LE PREMIER ENFANT

(A MADAME L.-H. FRÉCHETTE)

Le front de tous les deux reflétait la jeunesse. Elle sur lui versait un long regard d'amour ; Lui l'en récompensait d'un baiser plein d'ivresse ; Le sourire habitait leurs lèvres tout le jour.

Il semblait cependant qu'un voile de tristesse Assombrissait parfois leurs fronts au doux commerce sur un lac bleu, que le soleil caresse, [tour, Font, en s'y projetant, les ombres d'une tour.

Au bonheur de tous deux il manquait quelque chose ; A leur bouquet d'amour il manquait une rose : Un matin, sous leur toit, elle tomba du ciel.

Un mignonnet berceau reçut le petit ange. Sur leurs têtes, dès lors, l'azur fut sans mélange ; Et tous deux, à genoux, bénédisaient l'Eternel !

RAOUL BONNERY.

Saint-Remy-du-Plain (Sarthe).

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 23 janvier 1878.

Qui l'aurait cru ? M. Léon Choteau, que l'on croyait définitivement rentré en France, revient aux Etats-Unis avec l'intention de plus en plus évidente de combattre à outrance le protectionisme.

Voilà une mission certainement que je ne lui envie pas. Quel sujet ingrat ! et combien il est difficile d'être éloquent avec tant de chiffres et surtout tant de zéros !

On m'assure que ce vaillant économiste a une grande habitude de la langue anglaise, et qu'il s'exprime avec tant de facilité, qu'il rendrait des points à beaucoup de Bostoniens.

La France, par la voix de M. Léon Choteau, desire écouler ses produits manufacturés et autres sur le marché des Etats-Unis dans les meilleurs termes et avec les tarifs les plus doux.

Certes, la France a le droit et le devoir de se préoccuper du bonheur de son peuple.

Le blé, le lard, les jambons d'Amérique, ainsi que les bœufs qu'on expédie sur pied maintenant, ne sont pas à dédaigner. La nourriture à bas prix permet de fabriquer à meilleur marché ; de là double avantage.

Si, grâce à cette importation providentielle, notre France peut encore augmenter le chiffre de ses exportations, le but est atteint et M. Léon Choteau aura bien mérité de la patrie.

La Pensylvanie, l'Etat de New-York, le Massachusetts, sont des sentinelles avancées des Etats-Unis. Depuis longtemps, lorsque l'étranger leur crie : Libre-échange ! elles répondent toujours : On ne passe pas !

Les idées comme les produits de l'Europe sont obligés de passer par les mains des Yankees, lesquels se sont octroyé, à eux-mêmes, le privilège de fabriquer, trafiquer, vendre, acheter, agioter pour le compte des autres Etats sans leur en demander la permission.

M. Léon Choteau fera donc bien d'employer toutes les ressources de l'art oratoire lorsqu'il touchera aux manufactures de la Nouvelle-Angleterre, qui sont, aux yeux des Américains, comme une sorte de temple de Delphes auquel il ne faut pas toucher sous peine de sacrilège.

Les adorateurs du dieu dollar croient fermement que c'est grâce à leurs manufactures et aussi à la protection de 50 à 70 pour 100 que l'on a pu exonérer le pays de l'exportation étrangère et payer les milliards de la guerre civile.

Mais M. Léon Choteau ne vient pas

préconiser le libre-échange d'une manière absolue.

Les tarifs—que l'on les nomme protecteurs ou destructeurs—sont d'abord utiles aux gouvernements ; le commerce, l'industrie, les consommateurs viennent après. La France aussi bien que les Etats-Unis ont trop besoin d'argent pour que leurs budgets puissent se priver tout à coup de droits de douane si productifs.

Si j'en juge par le mouvement de l'opinion publique et le langage des journaux, cette nouvelle croisade en faveur du libre-échange ne convertira guère de protectionnistes, et je pense que M. Léon Choteau devra se montrer très-satisfait s'il obtient, après beaucoup d'efforts, une simple modification de tarifs.

Libre-échange, protection,
Quel sujet de réflexion,
Au coin de l'âtre quand il neige !
Chaque système a son défaut.
Mais, cependant, je crois qu'il faut
Qu'on nous protège !

Deux duellistes croisent le fer,
On se battent au revolver,
L'œil en feu, les pieds dans la fange.
Lorsque l'honneur est satisfait,
Chacun d'eux, il me semble, a fait
Du libre-échange !

Ces préoccupations économiques, Dieu merci, ne troublent pas la bonne humeur de la population newyorkaise ; je crois même que la plus grande partie n'en connaît pas un traître mot.

Elle a bien, certes, autre chose à faire !

Est-ce qu'il ne faut pas faire le tour de Central-Parc en sleigh, fendre l'air, culbuter les allants et venants ? L'autre jour, M. Vanderbilt a presque tué une dame qui passait tranquillement dans son sleigh : ce roi de la finance s'est aussitôt nommé et a dit à la femme culbutée : " Comme vous le savez, je suis millionnaire ; mes moyens me permettent de briser n'importe quoi ; envoyez-moi sur une note l'addition de vos bras et jambes cassés, et j'en paierai le total ! "

Une grande partie de la ville s'écrie en se levant : " Que joue-t-on ce soir ? Allons voir les *Fourchambault*, la pièce si bien écrite d'Emile Augier ? Applaudirons-nous la troupe italienne dont, à part la musique, nous ne comprenons pas un mot ? Irons-nous à *Gilmore Garden* patiner dans un flot d'harmonie et sur un vrai lac de glace ? "

A l'heure dite, la foule s'éparpille sans dire mot : chacun va où son instinct le pousse.

Récapitulation faite entre tous les théâtres, il se trouve que c'est miss Anderson qui a attiré le plus de monde. N'est-ce pas merveilleux ? on prétend que c'est la plus grande marcheuse de l'univers. Elle défie, *Urbi et Orbi*, tous les marcheurs célestes, à commencer par le Juif Errant.

Des milliers de spectateurs ont applaudi à tout rompre cette jeune miss qui tourne autour d'une piste comme un écureuil dans sa cage, et qui peut passer plusieurs jours sans dormir.

Les bals masqués, aussi, appellent à leurs saturnales d'autres folles et d'autres fous, hélas ! En vérité, si le *Herald* ne publiait pas chaque jour une liste de pauvres diables qui meurent paisiblement de faim chez eux, on pourrait se croire dans un pays de Cocagne.

La semaine passée, j'ai embarqué un étrange personnage pour France. On doit le connaître à Montréal. C'est l'ex-rédacteur de la *Liberté*, journal impossible, estropiant l'anglais comme le français, et que la *Minerve* a définitivement éreinté pendant l'hiver de 1876 à 1877.

J'ai rencontré ce pauvre hère dans Union-Square. En le voyant, j'ai deviné instinctivement qu'il n'avait pas mangé depuis deux jours. Je me trompais, il y en avait trois !

Après plusieurs repas reconfortants, j'ai fait quelques démarches en sa faveur au consulat de France qui n'ont pu aboutir.

Enfin, j'ai découvert un navire qui transporte des bœufs vivants en France.

—J'ai besoin de quelqu'un pour soigner mes bêtes, me dit le capitaine.

—J'ai votre affaire, lui ai-je répondu.

—Qu'est-ce que votre protégé sait faire ?

—Des vers, capitaine, pour vous servir.

—All right, il en récitera à mes bœufs, cela leur fera prendre patience !

Et j'ai embarqué M. Georges Michel ou Gergeo Melchi, comme vous voudrez. Que Neptune et Apollon lui soient favorables !

C'est décidément une ville bien agréable que New-York !

ANTHONY RALPH.

CHOSSES ET AUTRES

On dit qu'il est question, à Ottawa, de réduire de dix par cent les salaires des fonctionnaires publics.

Le *Mail* dit qu'il faudrait dix semaines pour faire tout ce que la Chambre de Commerce suggère.

Rapport sur le Concours d'Agriculture, par le docteur Hubert LaRue. Nos remerciements à qui de droit pour l'envoi de cette intéressante brochure.

Un correspondant du *Mail* dit qu'il y a peu de chance d'établir des relations commerciales plus avantageuses avec la France.

La direction de *L'Opinion Publique* n'est pas responsable du paragraphe publié, par inadvertance, la semaine dernière, au sujet de la nomination de M. le juge Ramsay comme lieutenant-gouverneur.

La Chambre de Commerce de la Puissance s'est prononcée en faveur du remplacement de la loi de faillite actuelle par une loi plus sévère pour le débiteur. D'après le système proposé, il n'y aurait dans chaque district qu'un Bureau de syndics qui aurait un salaire fixe.

Les Américains travaillent en ce moment à nous enlever le commerce de l'Ouest au profit de New-York, et on dit que Vanderbilt, le roi de leurs chemins de fer, veut ruiner le Grand-Tronc et le Great Western en coupant leurs communications avec Chicago.

Les journaux conservateurs parlent avec plus de confiance que jamais de la destitution de l'hon. M. Letellier. La dernière nouvelle est que la chose aura lieu dans les premiers jours de la session, au moyen d'une motion ou de résolutions qui seront proposées par Sir John lui-même.

On a fondé à Saint-Hyacinthe un club qui commence à faire parler de lui. On y a organisé pour l'hiver une série de lectures ou de discours. M. Fréchette a battu la marche par une lecture sur Washington ; l'hon. M. Laurier l'a suivi par une causerie sur l'éducation, et M. L.-O. David viendra après ; il parlera des orateurs canadiens.

Nous allons avoir plusieurs procès de presse. L'honorable M. Turcotte, Orateur, a poursuivi la *Gazette* de Montréal pour avoir dit que l'hon. M. Joly l'avait acheté comme on achète un mouton à la bouche. Il a aussi poursuivi le *Journal des Trois-Rivières* et on dit qu'il doit poursuivre le *Canadien*.

Le *Globe* publie, dans son édition hebdomadaire, la biographie de M. Robert Baldwin, le digne collègue de M. Lafontaine. On lit dans cette biographie la phrase suivante :

Notre pays peut avoir produit de plus grands hommes, mais il n'en a produit aucun de meilleur, et il n'y a aucun nom dans nos annales que l'on peut mentionner avec plus de respect que celui de M. Robert Baldwin.

M. Fabre écrit, dans l'*Evénement*, que si nous avions moins de journaux, ils seraient mieux faits, paieraient mieux leurs propriétaires et rédacteurs et auraient plus d'influence. Rien de plus vrai.

Dans un autre article, M. Fabre demande s'il n'y aurait pas moyen de changer le ton de notre presse, de faire disparaître les grossièretés qui la souillent. Il dit qu'on ne s'imaginerait pas, à lire nos



Misère!

journaux et à entendre nos orateurs, que nous appartenons à la race la plus polie de l'univers. Rien de plus vrai encore.

Le Canadien nous reproche, violemment comme toujours, d'avoir faussé le sens de son article, lorsque nous avons dit qu'il blâmait sévèrement M. Chauveau d'avoir fait l'éloge de Mgr Dupanloup.

Nous avons blâmé, dit-il, M. P. C., non d'avoir fait l'éloge de Mgr Dupanloup, non d'avoir cité l'opinion de deux journaux italiens, mais bien d'avoir mal cité ces journaux et surtout d'avoir donné un article du Figaro comme étant du Monde. Nous avons signalé une supercherie littéraire, voilà tout.

Eh bien ! nous n'avons pas plus commis de supercherie que M. Chauveau en a commis lui-même. Pourquoi ces gros mots, ces accusations injustes à propos de simples inadvertances ? A l'avenir, nous ferons probablement mieux de ne pas citer le Canadien, qui ne peut rien pardonner, rien excuser, et voit partout de la supercherie.

Le Dr O'Leary, de Montréal, a publié, il y a quelques jours, dans le Herald, à propos de l'enquête tenue sur le corps de M. Patton, une correspondance qui mérite l'attention du gouvernement et du public. M. Patton, un homme d'affaires important de Montréal, ayant été trouvé mort dans des circonstances qui pouvaient faire croire qu'il s'était suicidé le gouvernement de Québec jugea à propos de faire une enquête et chargea le Dr O'Leary d'assister le coroner. M. Patton ayant fait assurer sa vie pour un montant considérable, sa famille et ses créanciers étaient intéressés à prouver qu'il ne s'était pas donné la mort. Le Dr O'Leary, assisté du Dr Girdwood, fit l'examen et l'analyse chimique de l'estomac du défunt et y trouva du poison, mais les jurés décidèrent que M. Patton était mort de chagrin. Le Dr O'Leary se plaint de la manière dont l'enquête a été conduite par le coroner, critique sévèrement les jurés qui ont déclaré qu'ils ne s'occupaient pas de l'opinion des médecins, et condamne le système suivi généralement dans ces sortes d'enquêtes.

Il dit, avec raison, que douze personnes choisies au hasard parmi des marchands ou ouvriers, sont peu en état de donner des décisions qui demandent des connaissances médicales considérables. Il croit que, dans l'intérêt public, le coroner devrait être un médecin recevant un salaire fixe.

Le Dr O'Leary, ayant été attaqué, a bien fait de se défendre et de montrer que dans toute cette affaire Patton, il a fait son devoir et agi d'une manière digne de la position qu'il occupe dans la profession médicale. Il a de plus suggéré des réformes qui devront être adoptées tôt ou tard dans l'intérêt public.

MÉLANGES

UNE GOUTTE D'ENCRE

"Pourquoi, mère, m'empêches-tu de jouer avec Valentin ? demanda le petit Ernest à sa mère. Je sais qu'il n'obéit pas à sa mère, et qu'il fume des cigares, et jure un peu de temps en temps, mais j'ai été bien mieux élevé que lui. Il ne me fera pas de mal, et je crois que tu peux avoir toute confiance en moi. Peut-être que je lui ferai du bien.

—Ernest, dit sa mère, prends ce verre d'eau froide, et mets-y une goutte d'encre.

—Oh ! mère, qui aurait cru que seulement une goutte d'encre noircirait toute cette eau !

—Oui, mon enfant, elle a changé la couleur de toute l'eau, n'est-ce pas ? C'est dommage. Remets une goutte d'eau pure pour lui rendre sa pureté primitive, dit la mère d'Ernest.

—Oh ! mère, tu te moques de moi, une goutte, dix gouttes, ni même cinquante ne pourraient le faire.

—Non, mon fils ; c'est pour cela que je ne veux pas qu'une goutte de la nature dépravée de Valentin se mêle à ton éducation soignée—dont plusieurs gouttes ne feraient nulle impression sur lui."

UN VRAI MONSIEUR

"Je vous demande bien pardon, monsieur, dit Henri souriant, en levant son chapeau et tendant à un vieillard la canne qu'il venait de faire tomber de sa main en se jetant contre lui. J'espère que je ne vous ai pas fait mal. Nous jouons un peu trop rudement.

—Pas du tout ! pas du tout ! répondit le vieillard gaiement. Il faut que la jeunesse s'amuse,

et je serais le dernier à l'en défendre. Non ! vous ne m'avez point fait de mal.

—Tant mieux, monsieur," dit-il en levant encore une fois son chapeau.

Henri rejoignit l'ami avec lequel il s'amusa au moment de l'accident.

"Pourquoi tant de politesse à un vieux bonhomme comme celui-là ! demanda le camarade d'Henri. C'est le vieux Jean, le jardinier.

—Ça ne fait rien du tout ! répondit Henri. Je ne demande pas qu'il soit monsieur, mais je tiens à l'être ; et un vrai monsieur ne doit pas être moins poli envers un jardinier qu'envers un banquier." Ne pensez-vous pas comme Henri, chers lecteurs ?

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au Rév. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.

MM. Narcisse Beaudry et frère, Bijoutiers et Horlogers, annoncent à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont en magasin un assortiment de MONTRES en or et en argent, ainsi que des BIJOUX tant importés que de leur fabrication. MM. Beaudry et frère font aussi la dorure et argenture, ainsi que la fabrication et réparation d'ornements d'églises. Nous croyons devoir faire remarquer au public que ces deux messieurs sont tous deux ouvriers et surveillent, chacun dans son département, l'exécution des ouvrages faits.

NARCISSE BEAUDRY, EDOUARD E. BEAUDRY, Bijoutier pratique. Horloger pratique.

Carte.—M. Charles L. A. Dozois, si avantageusement connu du public, après avoir été au service de MM. H. et H. Merrill, de la rue Notre-Dame, vient de contracter un engagement avec la célèbre Maison PILON. M. Dozois, d'une expérience incontestable, profite de cette occasion pour inviter tous ses amis et toutes les pratiques qui voudront bien le patroniser, à venir le voir dorénavant chez MM. PILON & Cie., où vous trouverez tout ce qu'il vous faut en fait de marchandises choisies (fancy), telles que Soieries, Gants de kid Alexandre, Etoffes à Robes, Echarpes en soie pour Dames, Ruban de fantaisie, Frillings, Dentelles de fil, magnifiques Châles brochés, et beaucoup d'autres marchandises de nouveautés défiant toute compétition.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs, et aimables lectrices liront avec plaisir le compte-rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine ; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement : 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis quelques mois, et des milliers d'acheteurs l'englobent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces prônant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffira de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéniable sur qui ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 2½ pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds gratis, et donnons les Patrons de Robes et de Manteaux par-dessus le marché ! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires ; J. N. ARRENAULT, Gérant.

AVIS

Les abonnés de L'Opinion Publique qui désireraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

LES ECHECS

Adresser toutes les communications concernant ce département à M. O. TREMPÉ, No. 698, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 143: MM. L. O. P., Sherbrooke ; T. Lafrenière, H. Paradis, M. Toupin, J. Gauthier et S. Lafrenais, Montréal ; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe ; N. P. Sorel ; Z. Delaunais et V. R. Gagnon, Québec ; A. C., Saint-Jean.

J. W. S., Montréal.—Nous ne pouvons publier que deux de vos parties dans ce numéro ; la troisième paraîtra sous peu. Merci.

C. A. B., Saint-Hyacinthe.—La solution du problème No. 144 est démolie par C prend D au lieu de R prend O.

M. J. M., Québec.—Merci pour votre envoi. Nous le publierons la semaine prochaine. La traduction est irréprochable.

Nous publions aujourd'hui la liste des premiers prix qu'a remportés le Capt. Mackenzie depuis 1865, époque à laquelle il devint membre du "Chess Club" de New-York, et où il rencontra les plus forts joueurs de l'Etat. Depuis cette date, la carrière du champion américain n'a été qu'une série de victoires non-interrompues qui n'a été surpassée que par le célèbre Paul Morphy. Le Capt. Mackenzie est d'origine écossaise, et naquit à Aberdeen le 24 mars 1837.

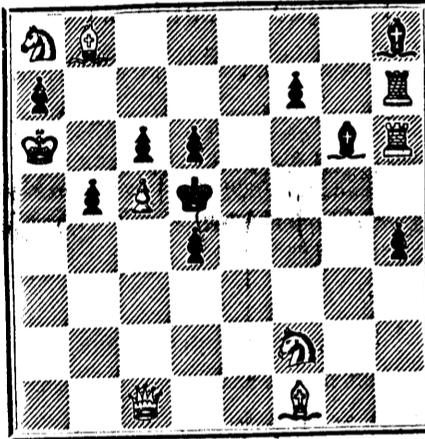
- 1. Le Capt. Mackenzie a gagné le 1er prix dans chacun des tournois annuels du "New-York Chess Club," pendant les années 1865, 1866, 1867 et 1868 ;
2. A gagné 5 parties contre une nulle dans un match avec M. Reichelm, en 1866, à Philadelphie ;
3. A gagné 7 parties contre deux nulles, dans un match avec M. Reichelm, en 1867, à Philadelphie ;
4. A gagné les premiers prix dans les deux tournois du "Café Europa," de New-York, en 1868 et 1869 ;
5. A gagné le 1er prix dans le tournoi du "Brooklyn Chess Club" en 1869 ;
6. A gagné le 1er prix dans le second "American Chess Congress," (M. Paul Morphy avait été le gagnant dans le premier), tenu à Cleveland, en décembre 1871 ;
7. A gagné le 1er prix dans le troisième "American Chess Congress," tenu à Chicago, en 1874 ;
8. A gagné le 1er prix dans le tournoi du "Café International," qui a eu lieu à New-York en 1876.

PROBLÈME No. 145.

DÉDIÉ A M. LE CAPT. MACKENZIE,

Par M. J. HENDERSON, Montréal.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME NO. 143.

- Blancs. 1 R 2e D, 2 F 4e CR, 3 F 6e FR, 4 D 4e D, échec et mat. (A)
Noirs. 1 P 4e C (A), 2 R 5e F, 3 R 5e R

- Blancs. 2 F 6e FR, 3 F 4e CR, 4 T fait échec et mat. (B)
Noirs. 1 R 5e F, 2 P 4e C (B), 3 R 5e R

- Blancs. 3 F 5e D, échec, 4 T 3e FR, échec et mat.
Noirs. 2 R 5e R, 3 R joue

54ÈME PARTIE.

Jouée au "Montreal Chess Club" le 3 janvier 1879, où le Capt. Mackenzie conduisait simultanément 14 parties. (Gambit Evans.)

- Blancs. CAPT. MACKENZIE. 1 P 4e R, 2 C 3e FR, 3 F 4e FR, 4 P 4e CD, 5 P 2e R, 6 P 4e D, 7 Roquent, 8 D 3e C, 9 P 5e R, 10 C pr P, 11 D pr F, 12 T 1er R, 13 F 3e D, 14 F 2e C, 15 C 4e T, 16 P 3e C, 17 T 4e R, 18 P T pr P, 19 P 6e R, 20 T pr C, 21 D pr PR, 22 C pr C, échec, 23 R 2e C, 24 T 1er TR, 25 F 4e R, 26 D pr F.
Noirs. M. J. W. SHAW. 1 P 4e R, 2 C 3e FD, 3 F 4e F, 4 F pr PC, 5 F 4e T, 6 P pr P, 7 P pr P, 8 D 3e F, 9 D 3e C, 10 F pr C, 11 C R 2e R, 12 Roquent, 13 P 4e F, 14 R 1er T, 15 D 3e T, 16 P 5e F, 17 P pr P, 18 P 3e D, 19 C 4e R, 20 P pr T, 21 C 3e C, 22 P pr C, 23 P 3e C, 24 F 2e C, échec, 25 F pr F, échec, 26 Résignant.

55ÈME PARTIE.

Jouée au "Montreal Chess Club" le 7 janvier 1879, entre M. J. W. Shaw et le Capt. Mackenzie. (Ruy Lopez.)

- Blancs. M. J. W. SHAW. 1 P 4e R.
Noirs. CAPT. MACKENZIE. 1 P 4e R.

- 2 C 3e FR, 3 F 5e C, 4 Roquent, 5 T 1er R, 6 F pr C, 7 C pr P, 8 P 3e D, 9 P 3e TR, 10 P 4e FR, 11 P 3e CD, 12 F 2e C, 13 C 2e D, 14 D 3e F, 15 F pr F, 16 F 2e C, 17 D 2e F, 18 T 3e R, 19 C 3e F, 20 T D 1er R, 21 C 4e T, 22 D 3e C, 23 T 7e R, 24 D 5e C, 25 F pr T, 26 D pr D, 27 T pr P F.
2 C 3e FD, 3 C 3e FR, 4 C pr P, 5 C 3e D, 6 P D pr F, 7 F 2e R, 8 Roquent, 9 P 4e FR, 10 P 4e FD, 11 C 2e F, 12 F 3e F, 13 P 4e CD, 14 F pr C, 15 T 1er C, 16 T 3e C, 17 T 3e CR, 18 F 3e C, 19 C 3e T, 20 R 1er T, 21 T 3e T, 22 T (3e T) 3e FR, 23 T 1er C, 24 D 3e D, 25 D pr F, 26 P pr D, 27 Abandonné.

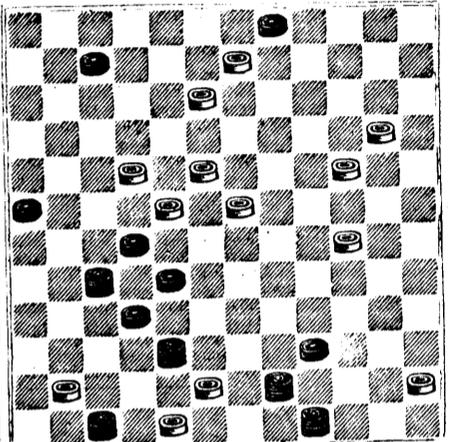
LE JEU DE DAMES

Adresser toutes les communications concernant ce département à M. J.-E. TOURANGEAU, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLÈME No. 149

Composé par M. F. BLACK, Montréal.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 147

Table with 2 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de. Rows show numerical values for different pieces and moves.

Solutions justes du Problème No. 147

Montréal: P. Laviolette, P. A. C. Sicard, Québec: N. Langlois, J. Lemieux ; North Brookfield, Mass.: D. Pauzé ; A. M. G. Leclerc, Montréal.—Votre solution est mauvaise. Veuillez référer à la nôtre.

AVIS AUX DAMES

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement. J.-H. LEBLANC. Atelier: 547, rue Craig.

UN REMÈDE POUR LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consomption, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poux-mons, lequel est aussi un remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux, après avoir eu la preuve de ses merveilleuses vertus curatives dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai gratis cette recette à tous ceux qui la désireront, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais. Cette recette sera envoyée par la malle en adressant avec un timbre de poste et nommant ce papier: W. W. SHERAR, 149 Powers' Block, Rochester, N.-Y.

Marché aux Bestiaux

Table listing market prices for various types of beef, veal, mutton, and other livestock products, including quality and price per unit.



SOUSSIONS

Des soumissions seront reçues à ce département, à Ottawa, jusqu'au

4 DE FÉVRIER PROCHAIN,

pour la construction d'un pilier et d'un phare en bois, pour remplacer ceux qui sont actuellement en face de Dorval, dans le lac St-Louis, comté de Jacques-Cartier, P. Q.

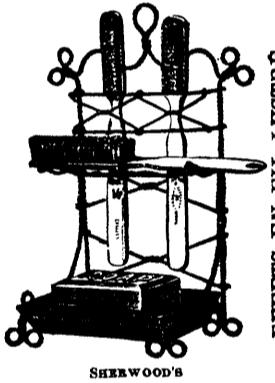
Ceux qui ont l'intention de soumissionner peuvent examiner les plans et spécifications et se procurer des blancs de soumissions, au Département, ici, et au bureau de l'inspecteur de la police riveraine à Montréal.

Les soumissions devront être adressées au sousigné et porter à l'extérieur: "Soumission pour le Phare Dorval." WM. SMITH, Député-Ministre de la Marine, etc. Département de la Marine, Ottawa, 10 janvier 1879.

Au Clergé et aux Communautés Religieuses

Nous attirons votre attention sur notre dernière importation, consistant en Ornaments d'Eglises et Objets Religieux, Ornaments Sacerdotaux, Chandelières, Ostensoirs, Ciboirs, Calices, Encensoirs, Diadèmes, Couronnes, Cœurs, Franges en or et en argent, Drap d'or et d'argent, Méridiens, Toile, etc., Bannières, Drapeaux, magnifique assortiment de Vases, Statues, Rosaire, en corail, ivoire, perle, ambre, coco, jais, grenade, etc., Cire d'abeille pure, Cierges en cire et en paraffine, Vin de Messe, etc., etc. Ayant nous-mêmes choisi avec soin nos marchandises en Europe, nous sommes prêts à exécuter toutes les commandes à très-bas prix.

Les personnes qui visitent la ville sont respectueusement invitées. Correspondance sollicitée. Prompts attention apportée aux commandes. A. C. SENECALE & Cie. Importateurs et manufacturiers. No. 184, rue Notre-Dame, Montréal.

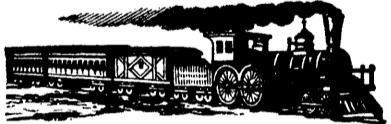


EFFETS EN FIL LUSTRE. Huileries, Papiers à éponges, Porte-brosse et savon, Vases à céleri et à marinades, Papiers à carters de visite, chez L. J. A. SURVEYER, 824, Rue Gracie, Montréal.

Librairie Payette & Bourgeault

On trouvera constamment à cette Librairie: Livres de prières et de piété, depuis les reliures les plus communes jusqu'aux plus riches. Livres de littérature de tous les auteurs canadiens. Livres classiques, en usage dans tous les collèges, convents, etc., etc. Papeterie, tapisserie, imagerie, articles religieux, etc., etc., en grande quantité. Fournitures d'école et de Bureau, une spécialité. Ordres pris pour fabriquer des cadres de toute sorte. Impressions et reliures de livres blancs exécutées sous bref délai. Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront un avantage en s'adressant à leur magasin pour faire relier leur journal.

Payette & Bourgeault, No. 250, rue Saint-Paul, Vis-à-vis la rue Saint-Vincent, Montréal.



Chemin de Fer Intercolonial

1878-79

ARRANGEMENTS D'HIVER.

LES TRAINS EXPRESS à PASSAGERS partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit:

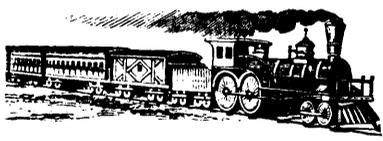
Table with 2 columns: Destination and Time. Rows include Pointe-Lévis, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski, Campbellton, Dalhousie, Bathurst, Newcastle, Moncton, St-Jean, and Halifax.

Chars Pullman sur les Trains Express. Ces trains viennent en connection à Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 9.45 P.M. Les chars Pullman partant de la Pointe-Lévis les Mardis et Samedis, vont directement à Halifax, et les Lundis, Mercredis et Vendredis à St-Jean.

Pour informations concernant le prix des billets de passages, le taux du fret, l'arrangement des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON, Agent, 177, rue St-Jacques. C. J. BRYDGES, Surintendant-Général des Chemins de Fer du Gouvernement.

Montréal, 18 nov. 1878.



Chemin de Fer du Gouvernement DIVISION DE L'OUEST

Chemin de fer Q. M. O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTRÉAL ET OTTAWA

Jusqu'à AVIS CONTRAIRE, les trains laisseront le dépôt d'Hochelega comme suit:

Table with 2 columns: Train Name and Time. Rows include Train Express pour Hull, Train Express de Hull, Train pour St-Jérôme, and Train de St-Jérôme.

Bureau-Général, No. 13, Carré de la Place-d'Armes. Bureau des Billets, No. 202, rue St-Jacques. C. A. SCOTT, Surintendant-Général. C. A. STARK, Agent-Général pour Fret et Passagers.

Montréal, 19 décembre 1878.

"Le seul échantillon de MOUTARDE VÉRITABLE que j'aie jamais analysé." Dr. J. Baker Edwards.

MOUTARDE VÉRITABLE DE COLMAN

"La fine fleur de la graine de moutarde."

A l'Exposition de Paris, en 1878, la MOUTARDE de COLMAN a obtenu

l'Unique Médaille d'or!

Ce choix doit plaire au public, dont le jugement antérieur a été confirmé par un jury international.

Demandez la Moutarde de Colman en boîtes de fer blanc carrées.

WILLIAM JOHNSON, 28, rue St. François-Xavier MONTREAL.

Boîte 888, Bureau de Poste.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

NOUVELLES PUBLICATIONS.

AU PIED DE L'AUTEL, par l'auteur des Paillettes d'Or.

I. Un quart d'heure devant le Saint Sacrement. II. Une heure devant le Saint Sacrement. III. Prière à Jésus dans l'Eucharistie.

Jolie brochure in-32. Prix, 3cts; la douzaine, 30cts; le cent, \$2.00.

LES PIEDS SOUVENIRS DU FOYER CHRETIEN, par le même auteur, même format, même prix.

ALMANACH DES AMES DU PURGATOIRE pour 1879, renfermant un tableau d'indulgences plénières et un calendrier franciscain. Prix, 5cts. En vente chez

CADIEUX & DEROME, 207, RUE NOTRE-DAME, 207, MONTREAL.

COLONIE FRANCAISE DANS L'ARKANSAS

1,000,000 ACRES de terres à vendre à prix réduits avec paiements faciles, dans l'Ouest de l'Arkansas. Le chemin de fer Little-Rock et Fort-Smith, ainsi que le fleuve de l'Arkansas, traversent toute la vallée. Le sol est généralement très-fertile; le climat doux et tempéré.

Le coton, le tabac, le chanvre, le froment, le maïs, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, le trèfle et le foin y viennent très-bien, ainsi que la vigne et les arbres fruitiers. Environ 200,000 acres de ces terres, situées le long du chemin de fer, au Nord du fleuve Arkansas, ont été concédées aux Pères du St-Esprit pour la fondation d'une colonie.

A 50 milles de Little-Rock, près de la Station Morilton, non loin de Louisbourg et sur un magnifique plateau, s'étendant vers le Nord, les Pères du St-Esprit ont réservé 80,000 acres pour les colons français. Une église et un couvent sont en voie de construction près de Morilton, et une seconde église française va être construite près de Springfield, 10 milles plus loin, dès que le besoin s'en fera sentir.

Avis aux familles françaises désirant acquérir une belle propriété, à peu de frais, dans le voisinage d'une église catholique.

S'adresser à

M. W. D. SLACK, ou à M. MICHEL BRAUN.

LandOffice, L. R. & F.S.R'y. à Little-Rock, Arkansas, ou aux Pères du St-Esprit, à Morilton.

"L'INTENDANT BIGOT"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centimes. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Beury, Montréal.



Chemin de Fer du Pacifique Canadien

Le temps pour recevoir les soumissions pour les sections entre le lac Supérieur et la Rivière-Rouge, est prolongé jusqu'à MIDI

Mercredi, 15 Janvier 1879.

Le temps pour recevoir les soumissions pour les sections dans la Colombie Anglaise est prolongé jusqu'à Mercredi, 12 Février 1879.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de l'ingénieur-en-chef, Ottawa.

(Par ordre,)

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 19 déc. 1878.

Autre prolongation de temps

Le temps pour recevoir les soumissions pour les sections entre le lac Supérieur et la Rivière-Rouge, est prolongé jusqu'à midi, JEUDI, le 30 JANVIER 1879.

[Par ordre]

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 7 janvier 1879.

Musique Nouvelle!

ROMANCES FRANCAISES.

Table listing various musical pieces and their prices in cents. Items include 'Après l'hiver', 'A ma fenêtre', 'Branche d'aubépine', etc.

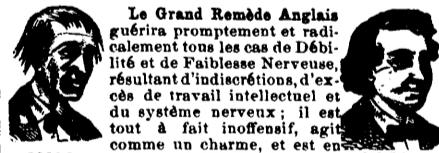
VALSES POUR PIANO.

Table listing various waltzes and their prices in cents. Items include 'Céleste', 'La boulangère a des écus', 'Oréole', etc.

A. LAVIGNE, Editeur de musique,

Importateur de pianos et harmoniums, 25, rue Saint-Jean, (Banque d'Épargnes), Québec.

REMÈDE SPÉCIFIQUE DE GRAY



Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indiscretions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la malle franc de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à:

La Compagnie de Médecine de Gray, Windsor, Ont.

Vendu à Montréal, en Canada et aux États-Unis par tous les Pharmaciens.

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin. Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché \$1.00 même par la poste. \$1.20 S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal

BOTANIQUE

Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA, à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.30.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches), Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché 30c.—\$3.00 la douzaine. S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.



ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit: L'école est ouverte tous les jours pendant l'année, excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se ferme à midi. Le programme des études est comme suit:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes: la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son exploitation et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vive voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par des distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite. Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre, F.-G. MARCHAND, Secrétaire de la Province de Québec.

9-4-52-168

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables.

9-19-52-189

NOUVEAU PROCÉDÉ.

PHOTO-ELECTROTYPE

La Cie. Burland-Desbarats,

Nos 5 et 7, RUE BLEURY,

à l'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter à Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-TYPES avec des

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME Gravures sur bois, ou Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Editeurs des ELECTROTYPES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE!

Longpré & David AVOCATS

No. 15, RUE SAINTE-THÉRÈSE MONTREAL.

A.-B. LONGPRÉ.

L.-O. DAVID.